



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TO/PR

P.V. ECO 01

## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2014

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014
2. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie sur le bilan intermédiaire à dresser de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

\*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Laurent Mosar, M. Gérard Anzia, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Octavie Modert remplaçant M. Léon Gloden

M. Justin Turpel, observateur

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, M. Pierre Thielen, M. Tom Theves, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Haagen, M. Roy Reding

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014**

*Point non abordé.*

## 2. Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie sur le bilan intermédiaire à dresser de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

Monsieur le Ministre rappelle que la stratégie Europe 2020 vise à stimuler trois formes de **croissance** : **intelligente** (mesurée en termes d'investissements R&D et d'augmentation du niveau d'éducation), **durable** (mesurée en termes d'amélioration d'indicateurs écologiques) et **inclusive** (mesurée à l'augmentation du taux d'emploi et à la réduction de la population considérée comme pauvre). Au terme d'une présentation qui sera faite par le directeur du STATEC, responsable de l'Observatoire de la compétitivité, l'orateur souhaite débattre avec la commission parlementaire sur la pertinence de cette stratégie, de ces objectifs et de sa méthodologie afin de connaître l'avis des députés en charge de l'Economie.

Pour la présentation de l'Observatoire de la compétitivité, il est renvoyé aux fiches de la présentation *PowerPoint* jointes au présent procès-verbal.

Monsieur le Ministre critique les **délais** imposés par la Commission européenne pour répondre aux questions évoquées qui rendent impossible d'entrer dans un dialogue constructif entre Gouvernement, partenaires sociaux et députés. Au niveau des recommandations exprimées envers les Etats membres,<sup>1</sup> la contrainte de temps est la plus pressante.

L'orateur juge important de parvenir à inclure dans les objectifs de la stratégie un indicateur sur **l'évolution du Marché intérieur**, des entraves à la libre circulation freinant la croissance dans l'Union européenne. Il renvoie aux contraintes pesant sur les détaillants luxembourgeois en ce qui concerne leur approvisionnement.

Un autre défi à traiter est celui du poids des **pensions et retraites** dans les Etats membres de l'Union européenne. La population active diminue, tandis que la somme des pensions et retraites à financer augmente. Partant, Monsieur le Ministre plaide pour l'élaboration d'une stratégie visant à éviter « ce mur » qui se dessine de manière de plus en plus claire.

Les objectifs en matière de **R&D** seront probablement à ajuster. Les séquelles de la crise financière ont été plus sévères et plus longues que d'aucuns l'ont escompté. Egalement le Luxembourg est loin de la trajectoire qu'il s'est fixé. L'objectif pour 2015 était que ces investissements atteignent 2% du PIB (2,3 à 2,6% en 2020)<sup>2</sup>, actuellement ils se situent qu'à 1,46% du PIB.

La méthodologie de **calcul du seuil de pauvreté** devrait également être remise en question en ce qu'elle s'appuie sur le salaire médian. Dès que le revenu d'une personne se situe en dessous de 60% de ce salaire, cette personne est considérée comme pauvre. Le salaire médian au Luxembourg est, toutefois, en raison notamment de son important secteur des services,<sup>3</sup> un des plus élevés dans l'Union européenne. Ainsi, au Luxembourg, une personne disposant d'un salaire net d'environ 2.400 euros serait pauvre – partant, toute personne travaillant pour le salaire social minimum serait pauvre.<sup>4</sup> Pour atteindre son objectif dans ce domaine, le Luxembourg devrait augmenter de manière conséquente le niveau de son revenu minimum garanti, mesure infaisable voire illogique. Même au Luxembourg, un

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la recommandation annuelle de la Commission européenne au Conseil concernant le programme national de réforme (et également celle concernant le programme de stabilité et de croissance)

<sup>2</sup> L'Union européenne s'est même fixée un objectif de 3% du PIB

<sup>3</sup> Embauchant des personnes à qualifications élevées (Banques, institutions internationales) et versant des salaires correspondants.

<sup>4</sup> Le salaire social minimum mensuel brut d'une personne majeure non qualifiée s'élève, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 1921,03 euros. Le salaire social minimum qualifié est de 2305,23 euros.

célibataire disposant de 2.400 euros n'est pas à considérer comme pauvre. Partant, le STATEC est en train d'examiner la détermination d'un seuil de pauvreté absolu.

#### *Débat :*

Les questions et interventions des parlementaires permettent de préciser les points qui suivent :

- **Intensité énergétique.** L'intensité énergétique de l'économie indique une relation : l'énergie primaire consommée (calculée en kWh) par rapport au PIB d'un pays. A ce niveau les progrès réalisés du Luxembourg sont conséquents, de sorte qu'entretemps le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (p.23 de la présentation en annexe) ;
- **Consommation d'énergie.** Egalement au niveau de la réduction de la consommation de toutes formes d'énergie, le Luxembourg est sur la bonne voie (p.24). La chute en 2009 s'explique par la crise économique ;
- **Energies renouvelables.** Un intervenant remarque que les progrès du Luxembourg en matière d'exploitation de sources d'énergies renouvelables sont bien moins prononcés que ceux concernant les économies d'énergie, de sorte qu'il s'interroge sur la fixation des objectifs suivants à l'horizon de 2030.

Au niveau communautaire, le Luxembourg partage, selon Monsieur le Ministre, l'objectif d'aboutir à une part de 30% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie, ce qui représente pour le Luxembourg un défi énorme. Toutefois, une série de barrières, ayant jusqu'à présent freiné son avancée dans ce domaine, ont pu être enlevées ou le seront. L'orateur renvoie, d'un côté, au nouveau radar prévu d'installer à l'aéroport n'ayant pu distinguer entre les signaux reflétés d'éoliennes et ceux d'autres objets dans la trajectoire d'approche. Entretemps, une solution a pu être élaborée, et le nouveau radar ne sera pas installé, permettant de débloquer de la sorte toute une série de parcs d'éoliennes dont l'autorisation a été tenu en suspens. D'un autre côté, compte tenu de l'importance de la partie de l'énergie consommée résultant du phénomène du « Tanktourismus », un progrès conséquent sera possible en raison du seul fait de la réalisation progressive de l'objectif (communautaire) d'une part de 10% d'agrocarburants dans les carburants commercialisés. Actuellement, le Luxembourg se situe autour de 4%. L'orateur rappelle que les importateurs pétroliers n'ont pas seulement l'obligation de parvenir progressivement à cet objectif communautaire, mais doivent également veiller à ce qu'une partie croissante de ces biocarburants sont ceux dits de la deuxième génération (produits à partir de déchets agricoles).

Egalement le projet de plan directeur sectoriel « paysage » ne devrait pas s'opposer à la réalisation de cet objectif. La volonté existe au sein du Gouvernement de parvenir à un compromis concernant la réalisation de parcs d'éoliennes ;

- **Investissement.** Un intervenant tient à souligner qu'il considère comme une lacune chronique dans pareilles stratégies et analyses de faire abstraction du niveau et de l'orientation des investissements publics et surtout privés. Il serait utile de connaître, secteur par secteur, le pourcentage de la plus-value créée réinvestie dans l'économie.

Monsieur le Directeur du STATEC rappelle qu'une des raisons de l'échec de la stratégie de Lisbonne a précisément été son surchargement en objectifs et indicateurs afférents, de sorte à la rendre pratiquement illisible. Il est évident qu'un indicateur de synthèse ne peut pas renseigner sur les nuances pourtant utiles à son

interprétation et à son application correcte. Le taux d'investissement est, en effet, une variable utile à connaître.

Monsieur le Ministre signale qu'il considère comme positif l'annonce du président de la Commission européenne de vouloir investir 300 milliards d'euros endéans trois ans dans l'économie réelle. Plusieurs institutions européennes existent et prêtes à soutenir un tel effort d'investissement dans des grands projets infrastructurels. En plus, la BEI<sup>5</sup> dispose d'une expertise fort utile dans la réalisation de pareils projets;

- **Taux d'emploi.** L'évolution à ce niveau par rapport aux objectifs fixés est également positive. Le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne communautaire et est susceptible d'atteindre ses propres objectifs (73% en 2020), grâce également à un emploi efficient des instruments de la politique familiale (soutenant l'augmentation du taux d'emploi féminin). L'Union européenne par contre n'atteindra probablement pas son ambitieux objectif (75% en 2020), ce sont surtout les difficultés économiques des pays de l'Europe du Sud qui tirent la moyenne vers le bas.

Un intervenant critique cette approche purement quantitative et estime utile de disposer d'indications sur la qualité des postes de travail nouvellement occupés dont notamment la nature des contrats d'embauche (CDD, CDI, fonctionnariat, plein temps, partiel, ...). Il regrette que la réduction du chômage en tant que tel ne soit pas évoqué comme un objectif.

Monsieur le Directeur du STATEC concède qu'il est utile de connaître le taux de chômage et de se fixer comme objectif de le réduire. Toutefois, des choix s'imposent et le taux d'emploi est une valeur plus parlante que le taux de chômage. Ainsi, un Etat peut assez facilement réduire son taux de chômage, par exemple en décourageant certaines catégories d'administrés de s'engager sur le marché de l'emploi, sans toutefois s'attaquer au fond du problème : le taux d'emploi reste bas et le nombre de personnes en risque de pauvreté continue de s'accroître.

Des indicateurs concernant la qualité des postes de travail occupés existent et pourraient être inclus dans ce bilan ;

- **Personnes en risque de pauvreté.** Il est vrai que depuis 2008 l'évolution du nombre de ces personnes se dirige dans la mauvaise direction pour concerner aujourd'hui quelque 95.000 personnes. Cet indicateur mesure plutôt l'inégalité sociale au Luxembourg que la pauvreté. Monsieur le Ministre propose de présenter les conclusions quant à la détermination d'un seuil de pauvreté absolu, une fois les calculs et analyses afférentes du STATEC terminées, aux parlementaires.

Monsieur le Président souligne qu'il importe que les réalités du coût de la vie et du niveau exorbitant des prix du logement au Luxembourg soient prises en compte dans lesdites analyses. Il est important de rendre compte des inégalités matérielles qui existent dans une société déterminée. Une inégalité croissante au sein de la population est à terme néfaste pour la démocratie. Ces réflexions devraient également être menées au niveau européen lors de l'établissement du bilan intermédiaire ;

- Le « **Bilan Compétitivité** » sera présenté la semaine prochaine lors d'une conférence de presse ;<sup>6</sup>
- **Augmentation du niveau de scolarité supérieur.** Il est rappelé qu'avec 52,5% de diplômés de l'enseignement supérieur<sup>7</sup> le Luxembourg dépasse déjà l'objectif de l'Union européenne (40%) pour l'année 2020 et s'est fixé l'objectif de parvenir en

---

<sup>5</sup> Banque européenne d'investissement

<sup>6</sup> Et téléchargeable sur le site de l'Observatoire de la compétitivité ([www.odc.public.lu](http://www.odc.public.lu))

<sup>7</sup> De la tranche d'âge des 30 à 34 ans de la population

2020 à 66%. Même si cet objectif national peut paraître à certains comme trop ambitieux, Monsieur le Ministre l'appuie et considère comme signal contradictoire de vouloir réduire cet objectif. Ceci d'autant plus que le Luxembourg se trouve sur la bonne trajectoire.

Tout en partageant cette approche, un intervenant juge utile que ces chiffres soient ventilés afin d'indiquer comment le niveau de formation dans cette couche de population s'est amélioré – exclusivement via l'immigration vers des emplois créés exigeant une qualification élevée ou également, et dans quelle proportion, par une meilleure réussite scolaire de la population indigène ? ;

- **R&D.** Il est rappelé, d'une part, que pour mesurer cet effort, il n'est pas distingué entre recherche publique<sup>8</sup> et privée et, d'autre part, que c'est surtout le secteur des services, constitué majoritairement d'établissements bancaires, qui a réduit ses investissements dans la recherche et le développement. Les mesures d'économie des banques, dont également la réduction des dépenses R&D, ont eu l'impact le plus prononcé sur ces chiffres.

Monsieur le Directeur du STATEC donne à considérer qu'une difficulté concernant les investissements R&D dans le secteur des services est de les saisir de manière statistiquement correcte. A la différence de l'industrie, aucun département avec un budget spécifique consacré à la recherche n'existe au sein des banques. Celles-ci emploient néanmoins des personnes qui réfléchissent activement sur le développement de nouveaux produits financiers. En plus, ce qui relativise un peu cette baisse, une révision de la méthode statistique visant à prendre en compte au sein de ce secteur l'effort R&D a eu lieu.

Un intervenant note qu'il serait instructif d'accompagner cet indicateur d'une ventilation suivant secteurs ;

- **Fonctionnement du marché intérieur.** Un intervenant recommande de la prudence quant à l'éventuelle introduction d'un indicateur et d'un objectif en ce qui concerne le fonctionnement du marché intérieur. Celui-ci stimule non seulement la croissance et la concurrence, mais accroît dans maints pays également la pression sur les conditions de travail des citoyens et nuit à la qualité des services publics leurs offerts ;
- **Implication du CES.** Le Gouvernement a demandé par écrit au Conseil économique et social<sup>9</sup> de s'impliquer dorénavant dans la phase préparatoire du processus du semestre européen ;
- **Impact d'une nouvelle crise.** Un intervenant juge nécessaire que tant l'exécutif national que communautaire évaluent, lors de ce bilan intermédiaire de la stratégie Europe 2020, les conséquences qu'une nouvelle crise financière et une récession économique prolongée pourraient avoir sur ces objectifs voire la pertinence même des politiques, principes et concepts scientifiques à la base de cette stratégie de croissance.

Monsieur le Directeur du STATEC confirme qu'une nouvelle crise ne peut être exclue, toutefois, des mesures politiques ont été prises et seront encore mises en œuvre susceptibles de réduire ce risque ;

---

<sup>8</sup> Actuellement 40% de la somme totale (60% émanant du secteur privé)

<sup>9</sup> Il s'agit d'un organe de réflexion et de concertation institutionnalisé de la tripartite. Le CES est l'institution consultative permanente du Gouvernement en matière d'orientation économique et sociale du pays. Elle est composée de 18 représentants patronaux, de 18 représentants salariaux et de trois représentants nommés directement par le Gouvernement et jouissant d'une compétence reconnue en matière économique, sociale et financière.

- **Réindustrialisation.** Monsieur le Ministre confirme qu'il a plaidé pour une politique européenne en faveur de l'industrie et qu'une série d'Etats membres ont partagé cette conviction. Un désaccord existe cependant en ce qui concerne les mesures à prendre. Différentes pistes d'action existent. Il s'agit de s'interroger sur les contraintes imposées par la politique aux producteurs industriels dans la longue phase de bonne conjoncture du passé et ceci au détriment de la compétitivité de ces entreprises industrielles sur le marché mondial. Il s'agit d'un nombre impressionnant de nouvelles obligations légales et réglementaires à respecter par l'industrie. Un consensus politique existe à ne pas vouloir remettre en cause maints progrès sociaux et environnementaux atteints. Partant, les Gouvernements devraient au moins se mettre d'accord sur une politique protectionniste exigeant le respect d'un minimum de standards sociaux et écologiques par les fabricants important leurs produits industriels dans l'Union européenne. Il s'agit d'équilibrer tant soit peu l'inégalité pesant sur les producteurs européens. Une telle politique profiterait également aux populations dans ces pays exportateurs, incitant au relèvement de leurs conditions de travail et de leur niveau de vie.

La raison pour laquelle cette idée ne fait pas son chemin réside dans la différence des intérêts économiques au sein de l'Union européenne. Les grandes nations exportatrices comme notamment l'Allemagne craignent les représailles de leurs principaux partenaires commerciaux. Crainte que Monsieur le Ministre juge exagérée en renvoyant aux Etats-Unis qui protègent régulièrement et de manière offensive leurs industries en péril.<sup>10</sup> Le marché européen est toutefois bien plus large que celui des Etats-Unis et donc le pouvoir potentiel des européens une fois unis. La politique économique actuelle menée par l'Union européenne dans ce domaine, offrant l'un des marchés les plus ouverts du monde, est autodestructive. Il est crucial que la nouvelle Commission européenne adopte une approche plus globale de la politique économique, fixe ses priorités et examine la cohérence de toutes les initiatives politiques par rapport aux priorités initiales ainsi fixées. Des initiatives contreproductives sont à bloquer.

Luxembourg, le 10 novembre 2014

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Franz Fayot

Annexe :

Présentation *PowerPoint*, Echange de vues sur le bilan intermédiaire à dresser de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, 40pp.

---

<sup>10</sup> L'orateur cite l'exemple de la hausse massive des taxes douanières imposées par les Etats-Unis sur les panneaux photovoltaïques produits en Chine.



# Echange de vues sur le bilan intermédiaire à dresser de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

Chambre des Députés,  
Commission de l'Économie,  
21 octobre 2014





- La stratégie Europe 2020, qui est le successeur de la stratégie de Lisbonne (2000-2010), repose sur 3 priorités (croissance intelligente, durable et inclusive) ainsi que 5 grands objectifs européens:

R&D,  
Enseignement,  
Climat/Energie,  
Emploi,  
Cohésion sociale.



Bruxelles, le 5.3.2014  
COM(2014) 130 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS

État des lieux de la stratégie Europe 2020  
pour une croissance intelligente, durable et inclusive

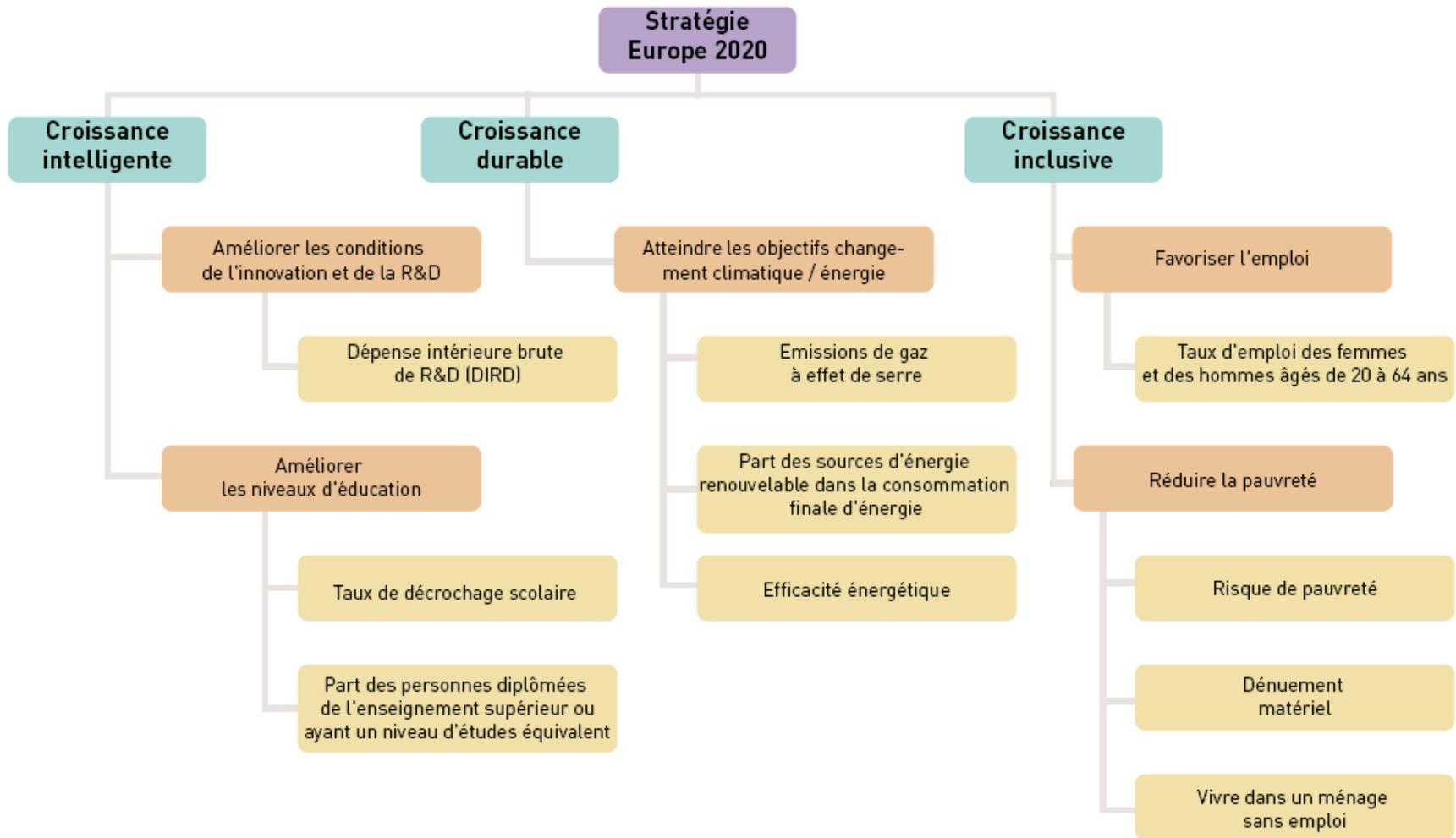
FR

FR

- Après quatre ans de mise en œuvre, la Commission a proposé, début 2014, de dresser un bilan intermédiaire de la stratégie Europe 2020, en vue d'une relance en 2015 ;
- En mars 2014, la Commission a adopté une communication intitulée «*État des lieux de la stratégie Europe 2020*», qui tire des enseignements préliminaires des premières années de mise en œuvre de la stratégie ;



Figure 26  
Les priorités, objectifs et indicateurs de la stratégie Europe 2020





- Comme les autres Etats membres de l'UE, le Luxembourg s'est fixé en 2010, dans le cadre de son Programme national de réforme (PNR) élaboré au cours du semestre européen, des objectifs chiffrés nationaux pour 2020, contribuant à réaliser les grands objectifs européens ;
- Le Bilan compétitivité 2014 (à paraître) de l'ODC du Ministère de l'Economie dressera un état des lieux de la situation du Luxembourg ;

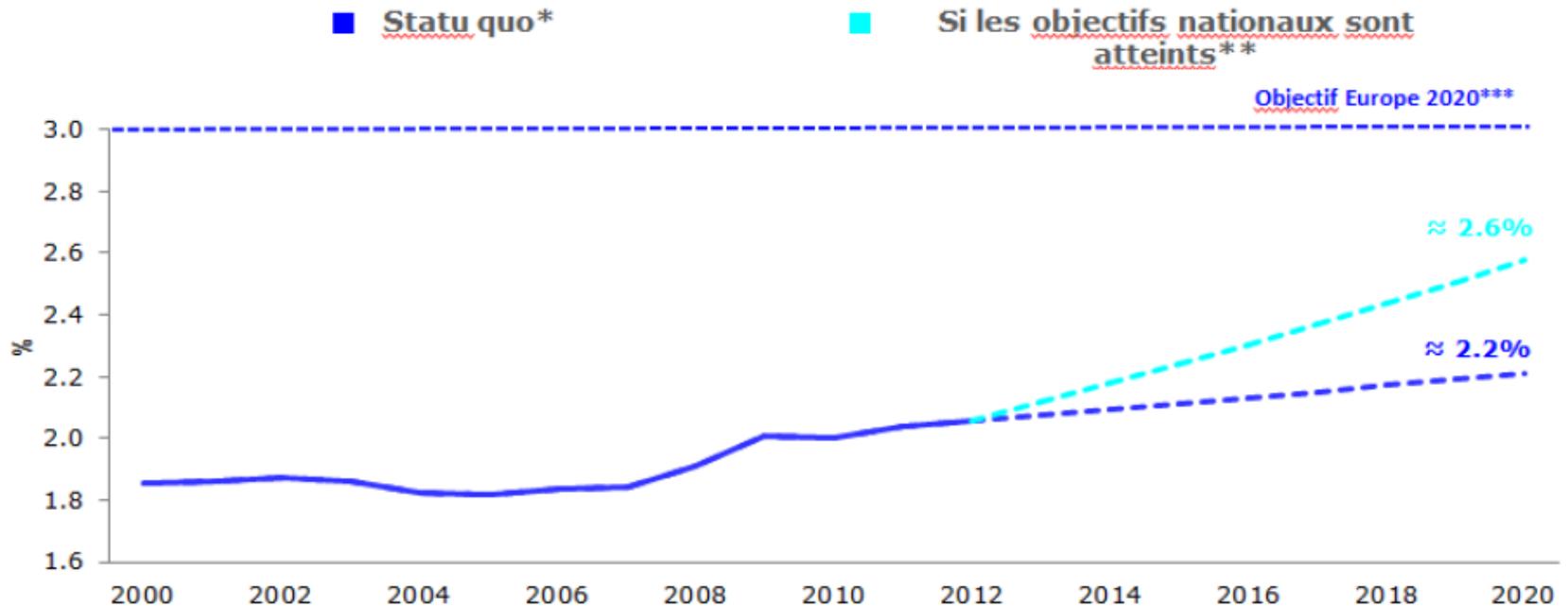


**Tableau 1**  
**Objectifs nationaux arrêtés par le Luxembourg (avril 2014)**

		Objectif européen 2020	Objectif luxembourgeois 2020
Priorité 1 « croissance intelligente »	Objectif 1	« (...) porter à <b>3 %</b> du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés »	<b>Intervalle de 2,3 à 2,6 %</b> (2,0 % pour 2015)
	Objectif 2	« (...) réduire le taux de décrochage scolaire à <b>moins de 10 %</b> »	<b>durablement moins de 10 %</b> <sup>a</sup>
		« (...) porter à <b>40 % au moins</b> la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent »	<b>66 %</b> <sup>b</sup>
Priorité 2 « croissance durable »	Objectif 3	« (...) <b>réduire</b> les émissions de gaz à effet de serre de <b>20 %</b> (...) »	réduction des émissions hors SEQE de <b>-20 %</b> par rapport à 2005 (émissions d'environ <b>8,085 Mt CO<sub>2</sub></b> en 2020) <sup>c</sup>
		« (...) faire passer à <b>20 %</b> la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie »	<b>11 %</b> <sup>c</sup> (moyenne 2015/2016 5,45 %)
		« (...) s'acheminer vers une augmentation de <b>20 %</b> de notre efficacité énergétique »	Objectif 2016 : <b>14,06 %</b> Objectif 2020 : consommation d'énergie finale <b>49 292 GWh</b> (soit 52 111 GWh d'énergie primaire) <sup>d</sup>
Priorité 3 « croissance inclusive »	Objectif 4	« (...) porter à <b>75 %</b> le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans »	<b>73 %</b> (71,5 % pour 2015)
	Objectif 5	« (...) <b>20 millions de personnes</b> au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion.»	réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou d'exclusion sociale de <b>6 000 personnes</b> à l'horizon 2020



## Dépenses intérieures brutes de R&D en % du PIB dans l'UE en 2000, 2012 et 2020



Source: Commission européenne

Interprétation: sur la base des engagements actuels, les investissements en R&D dans l'UE pourraient atteindre 2,2 % d'ici à 2020.

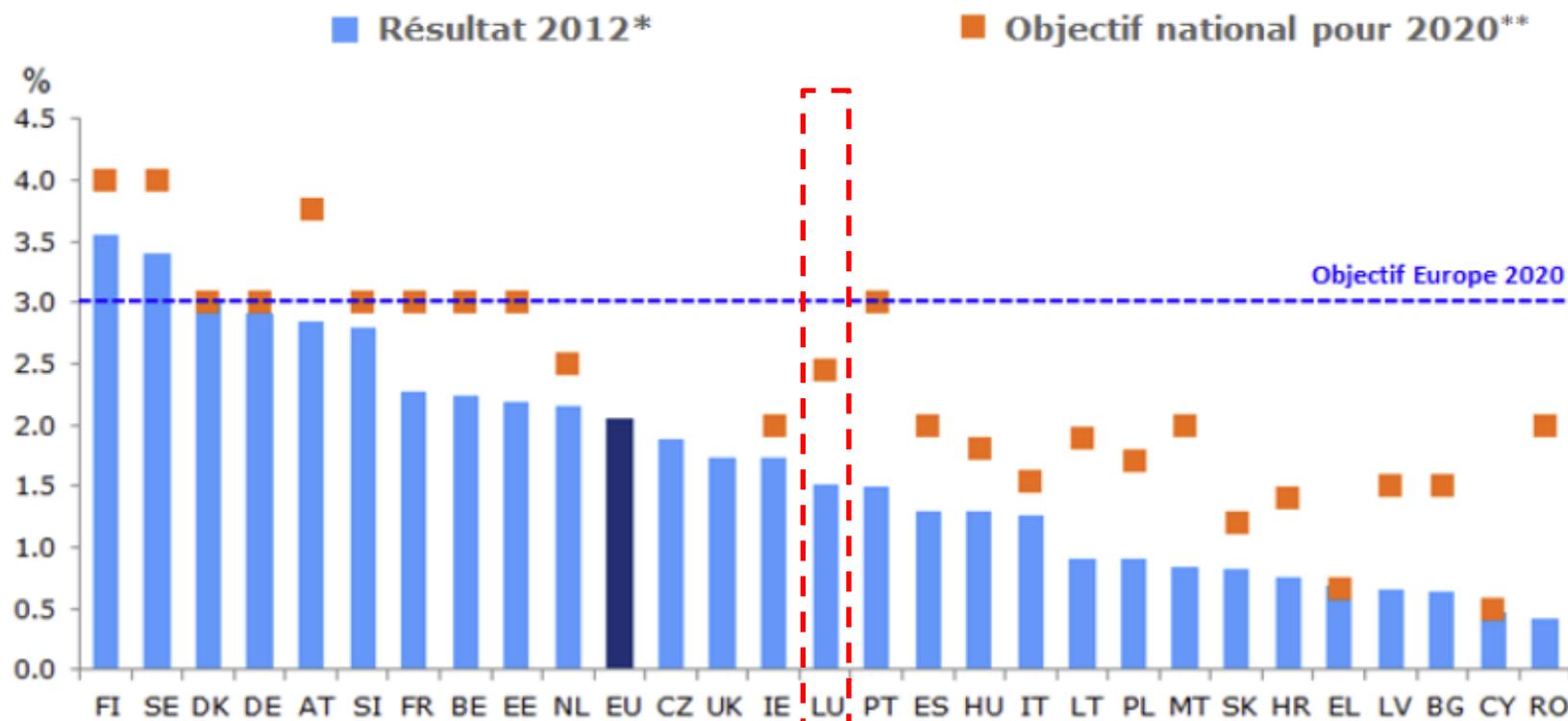
\* Scénario fondé sur la poursuite des réformes et efforts financiers en cours.

\*\* Aucun objectif défini par la République tchèque et le Royaume-Uni: les chiffres pour 2020 ont été estimés par les services de Commission.

\*\*\* L'objectif de l'UE inclut les dépenses de R&D des structures de recherche intergouvernementales, qui ne sont pas comprises dans les dépenses de R&D des États membres.



## Investissements en R&D dans les États membres de l'UE en % du PIB

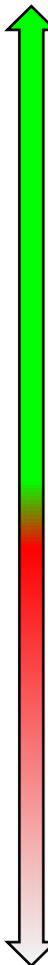
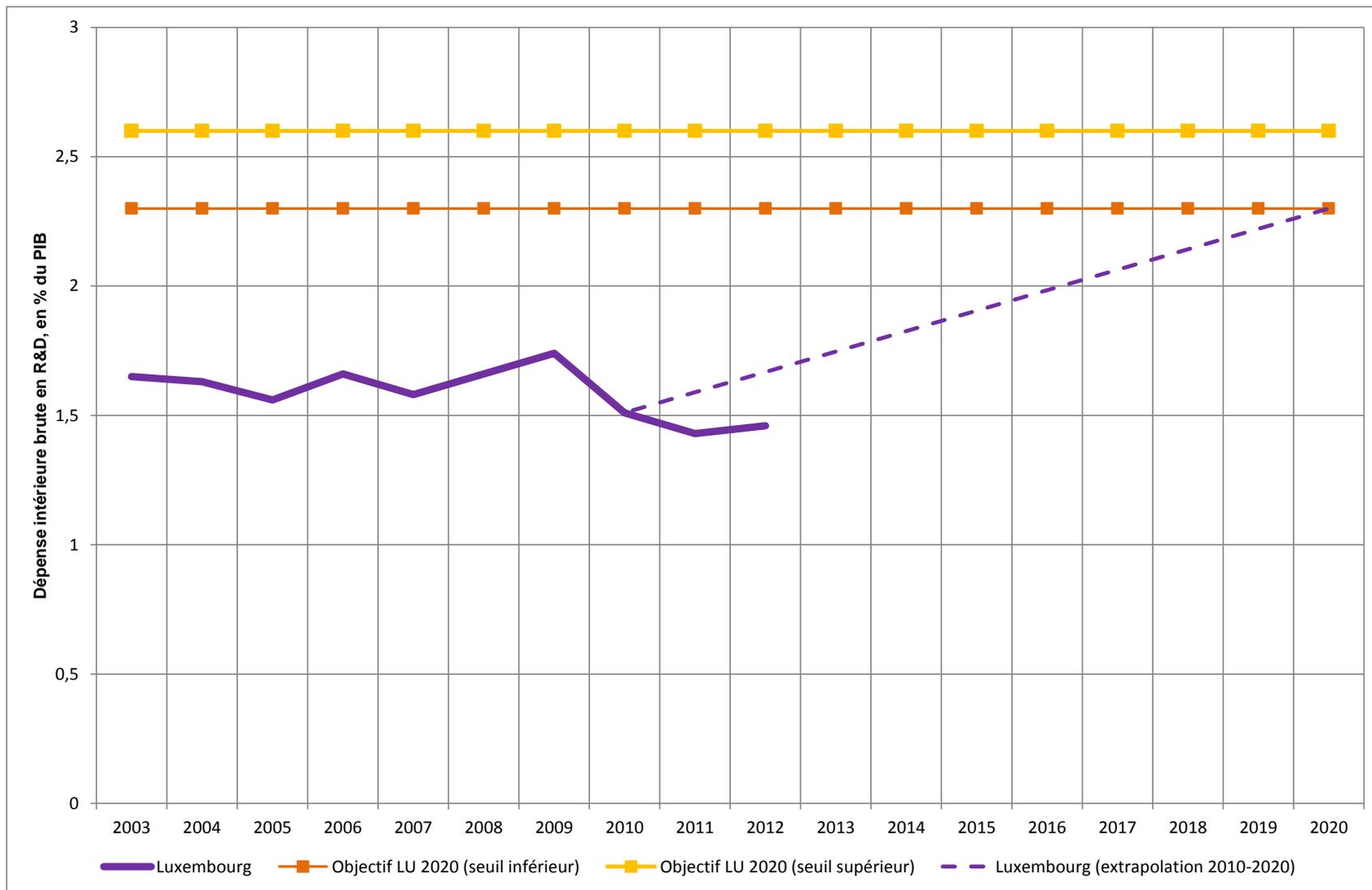


Source: Commission européenne

Interprétation: en 2012, l'intensité de R&D dans l'UE s'élevait à 2,06 % du PIB, contre un objectif de 3 % pour 2020.

\*Luxembourg: 2010.

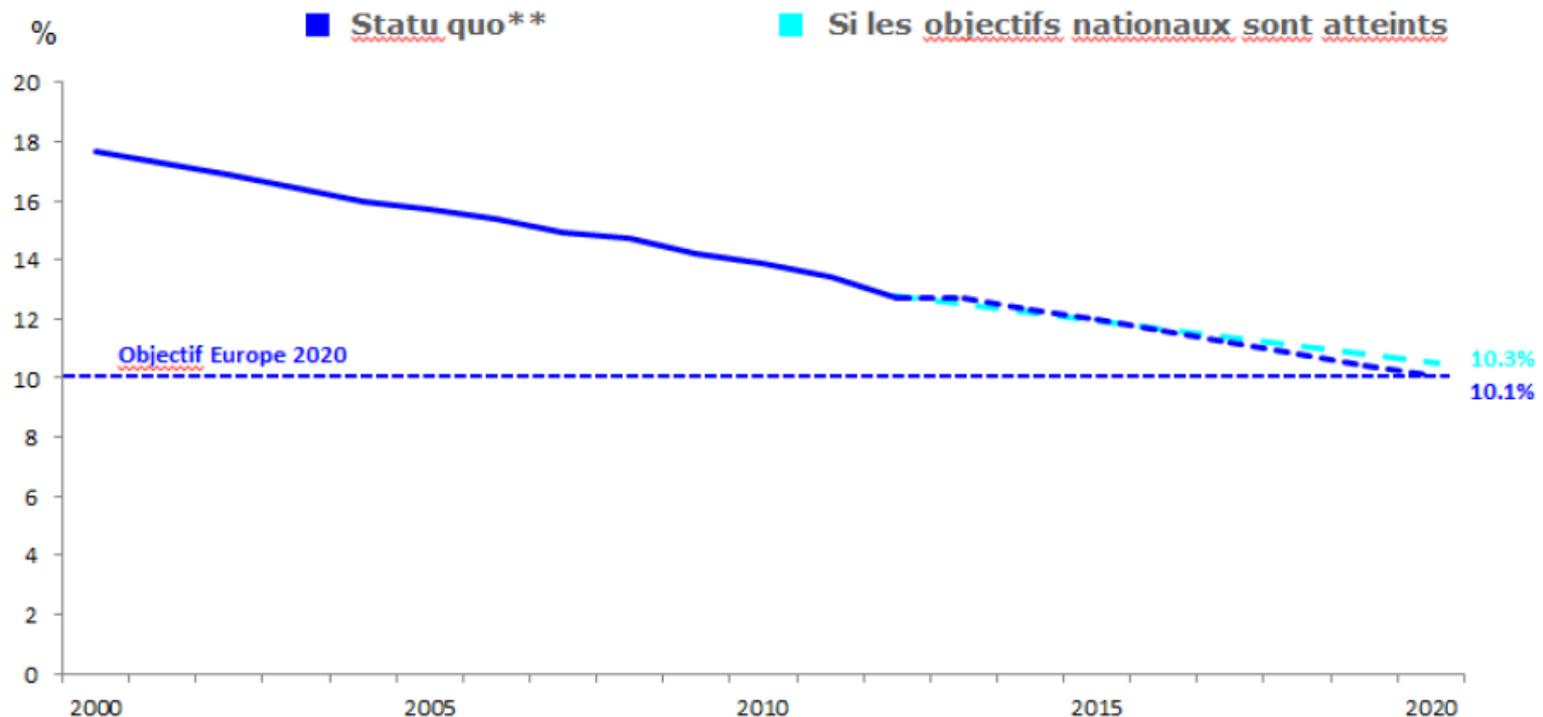
\*\* Aucun objectif défini par la République tchèque (seulement pour le secteur public) et le Royaume-Uni. Irlande: l'objectif est de 2,5 % du PNB, ce qui correspond approximativement à 2 % du PIB. Luxembourg: l'objectif se situe entre 2,30 et 2,60 % du PIB (taux retenu: 2,45 %). Portugal: l'objectif se situe entre 2,70 et 3,30 % du PIB (taux retenu: 3 %).





## Personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation dans l'UE en 2000\*, 2012 et 2020

(jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne poursuivent ni études ni formation)



Source: Commission européenne

Interprétation: sur la base des engagements actuels, le taux d'abandon scolaire dans l'UE pourrait atteindre 10,1 % d'ici à 2020.

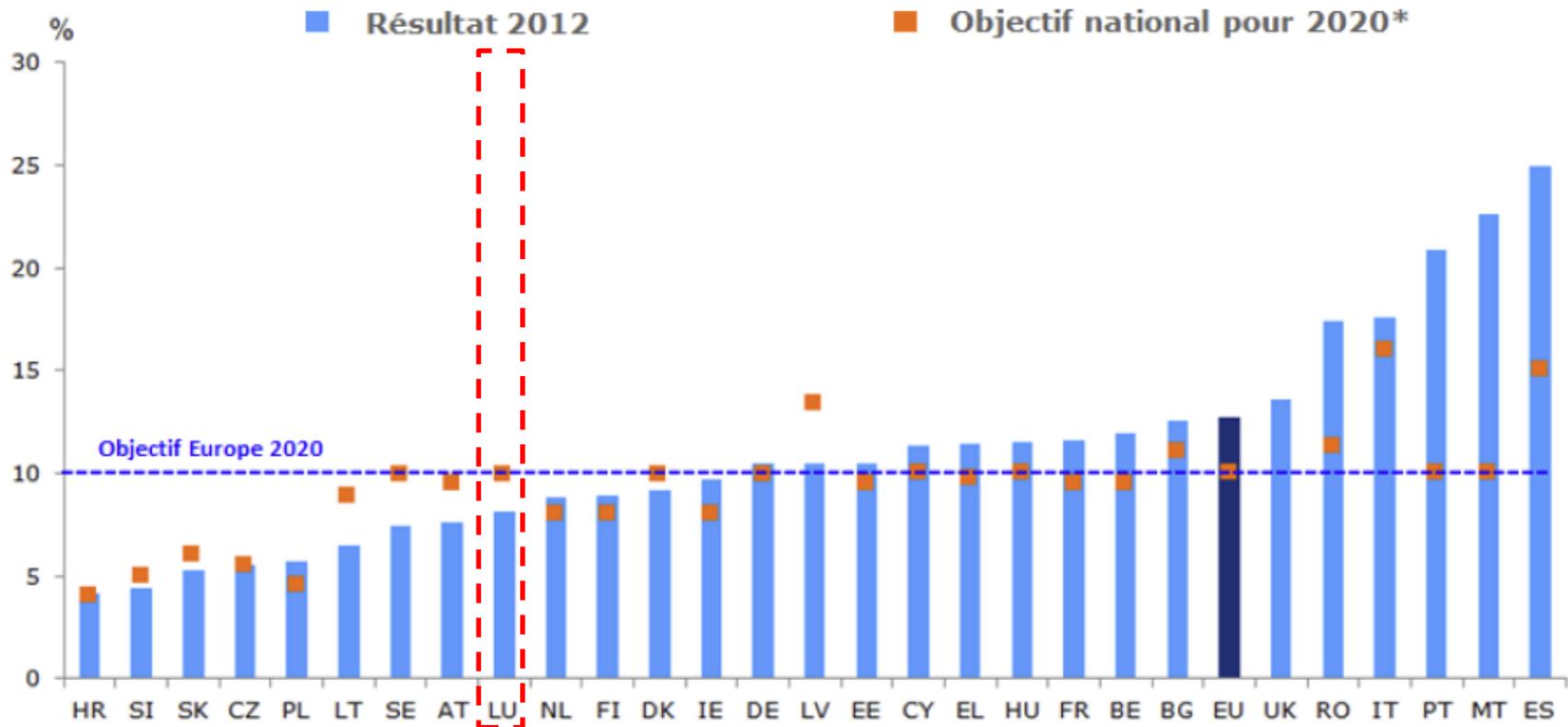
\* 2000 et 2001: données pour l'UE-27.

\*\* Le statu quo correspond à une extrapolation de l'évolution au cours de la période 2000-2012.



## Personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation dans les États membres de l'UE

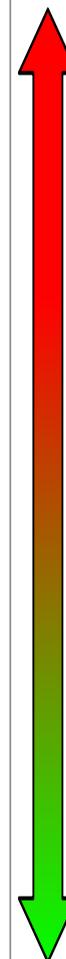
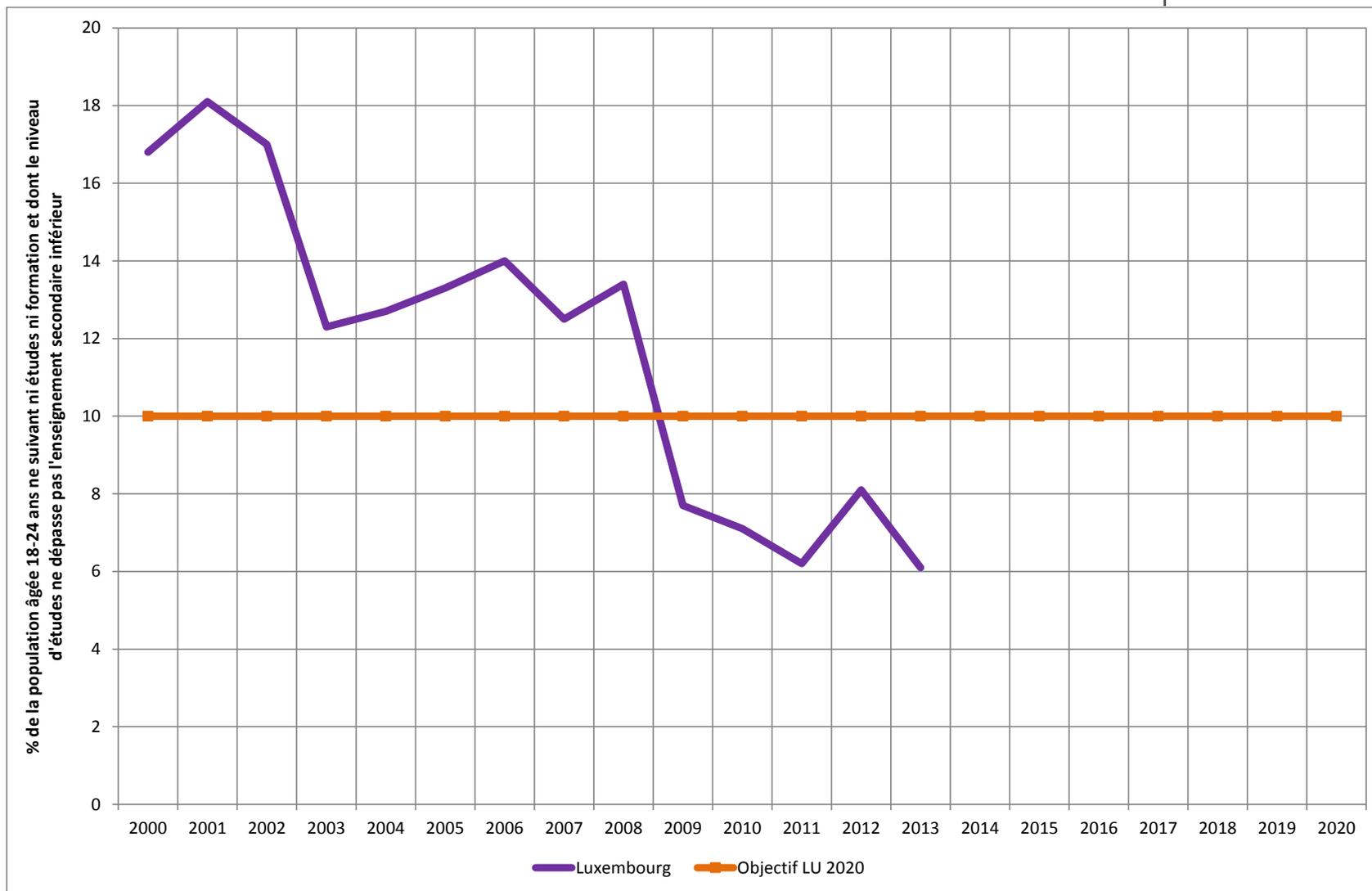
(jeunes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne poursuivent ni études ni formation)



Source: Commission européenne

Interprétation: la proportion moyenne de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation dans l'UE s'élevait à 12,7 % en 2012, par rapport à un objectif de 10 % pour 2020.

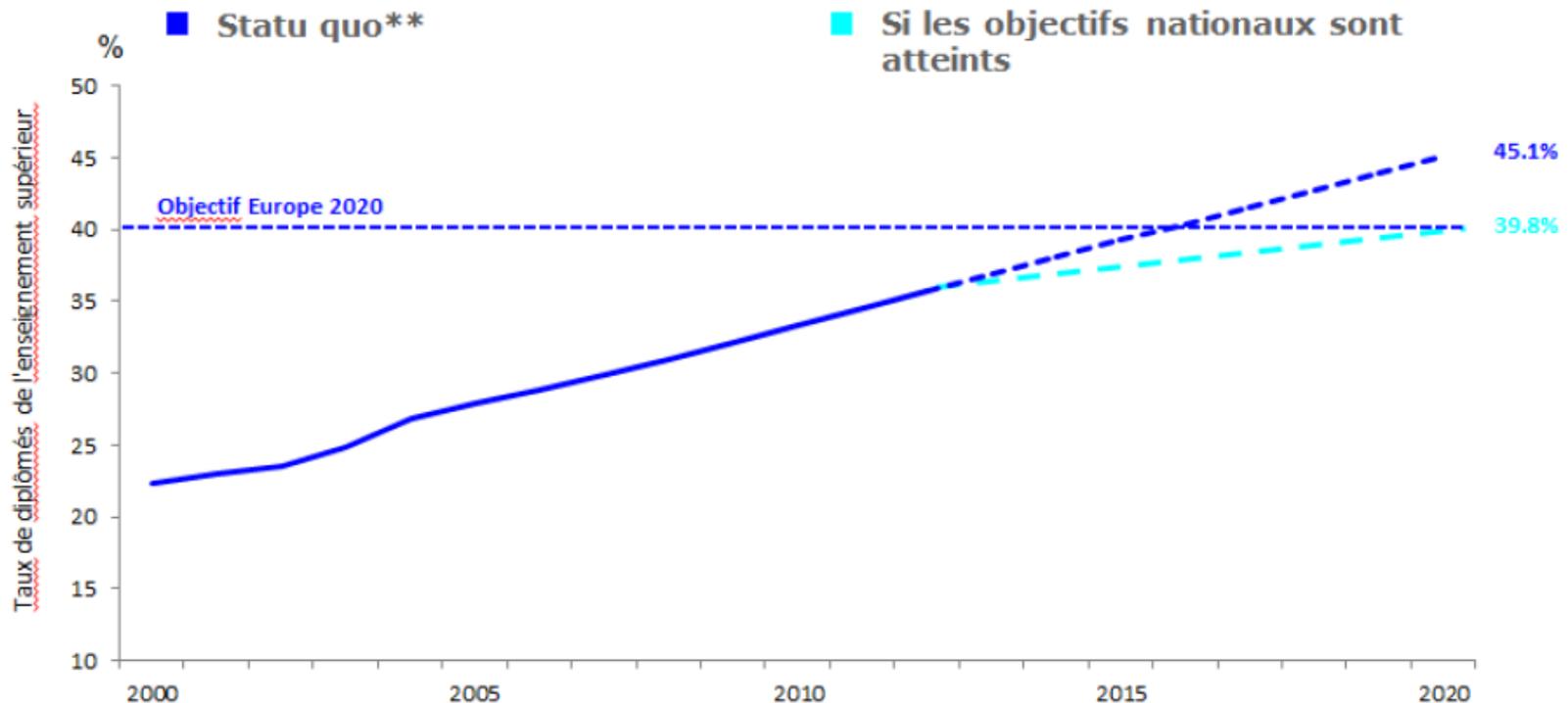
\* UE-28, Danemark, Allemagne, Luxembourg et Suède: <10 %; Lituanie: <9 %; Slovaquie: <6 %. Le Royaume-Uni n'a pas fixé d'objectif.





## Taux de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE, 2000-2020\*

(% de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cycle de l'enseignement supérieur – niveaux 5 et 6 de la CITE)



Source: Commission européenne

Interprétation: sur la base des engagements actuels, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE pourrait atteindre 45,1 % d'ici à 2020.

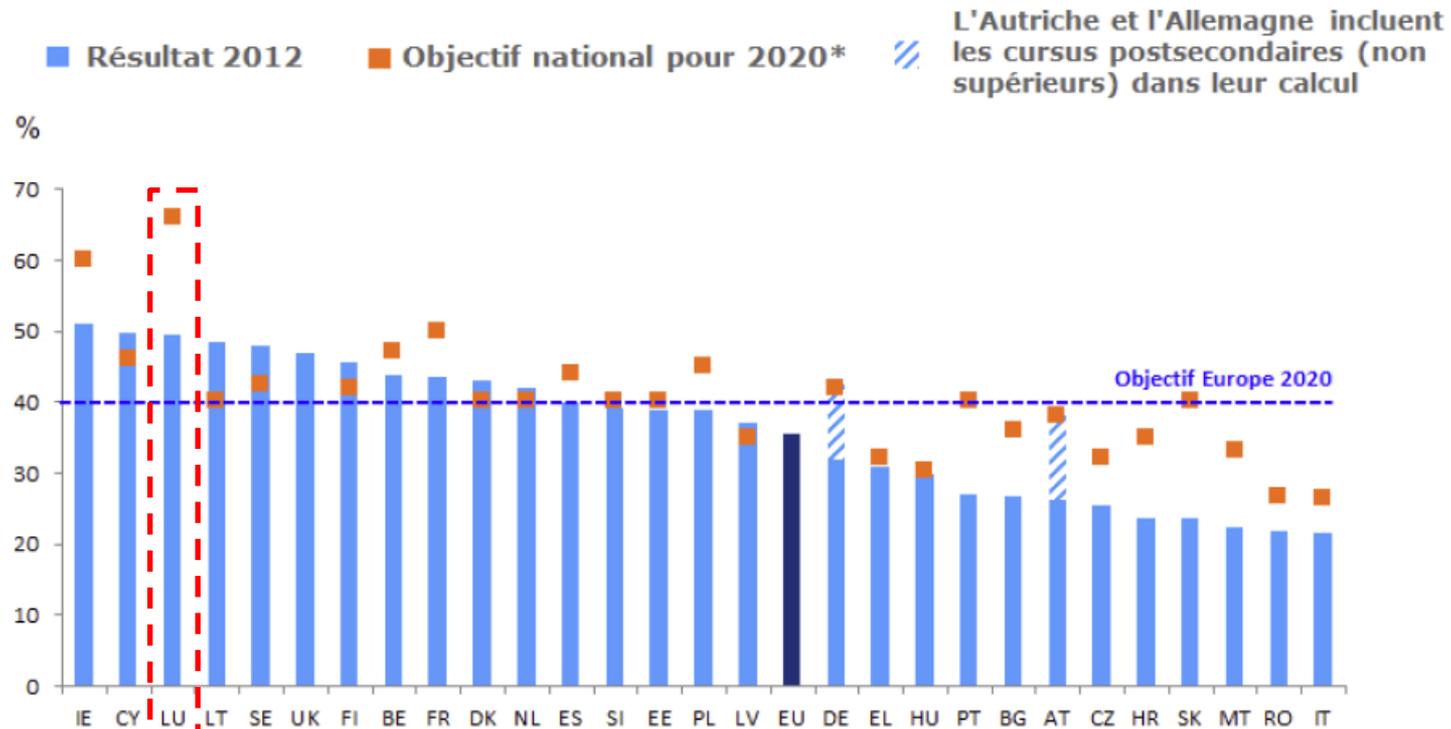
\* 2000-2001: données pour l'UE-27.

\*\* Le statu quo correspond à une extrapolation de l'évolution au cours de la période 2000-2012.



## Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans les États membres de l'UE

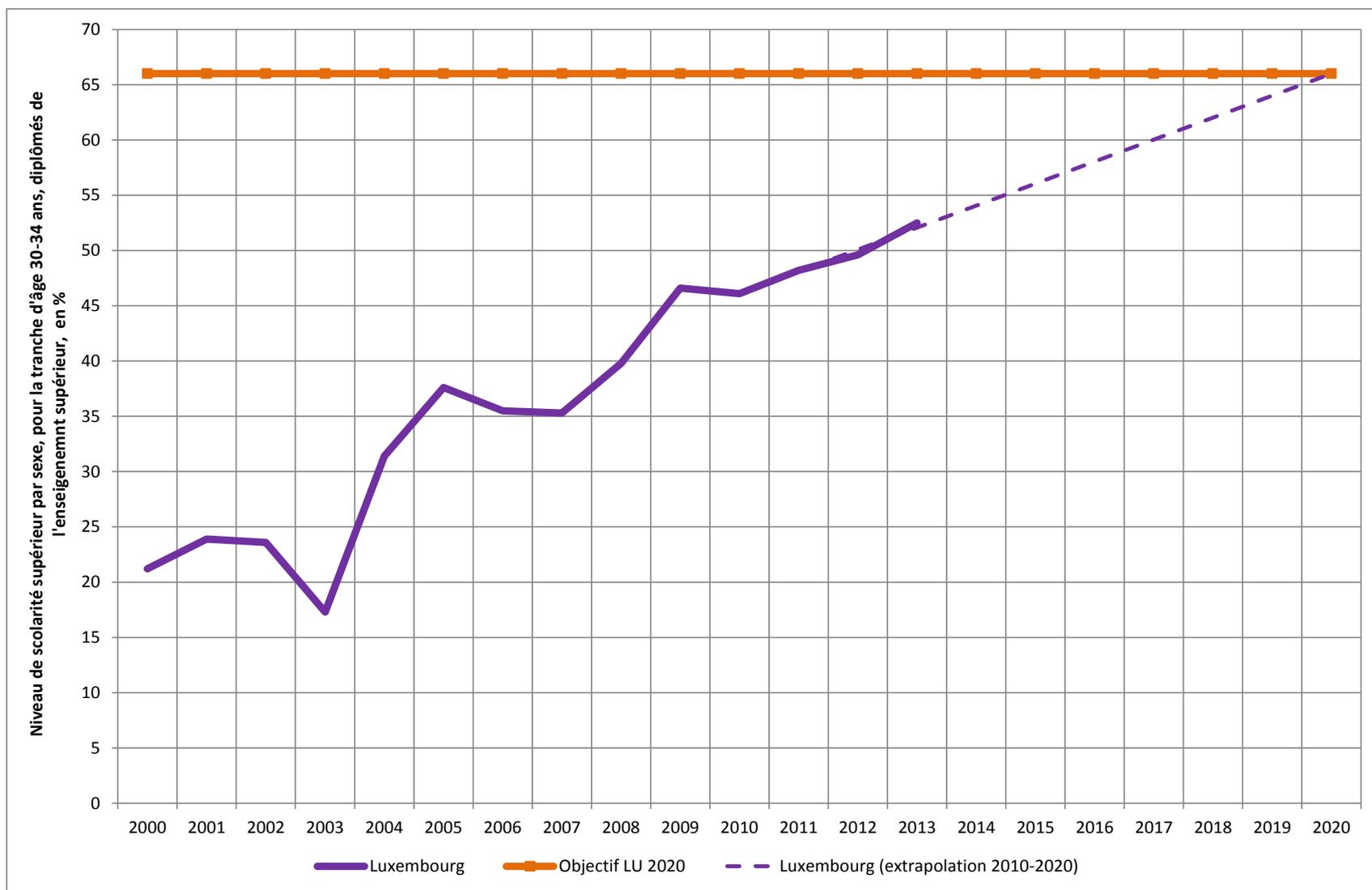
(population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cycle de l'enseignement supérieur – niveaux 5 et 6 de la CITE)



Source: Commission européenne

Interprétation: la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur s'élevait à 35,7 % dans l'UE en 2012, contre un objectif de 40 % pour 2020.

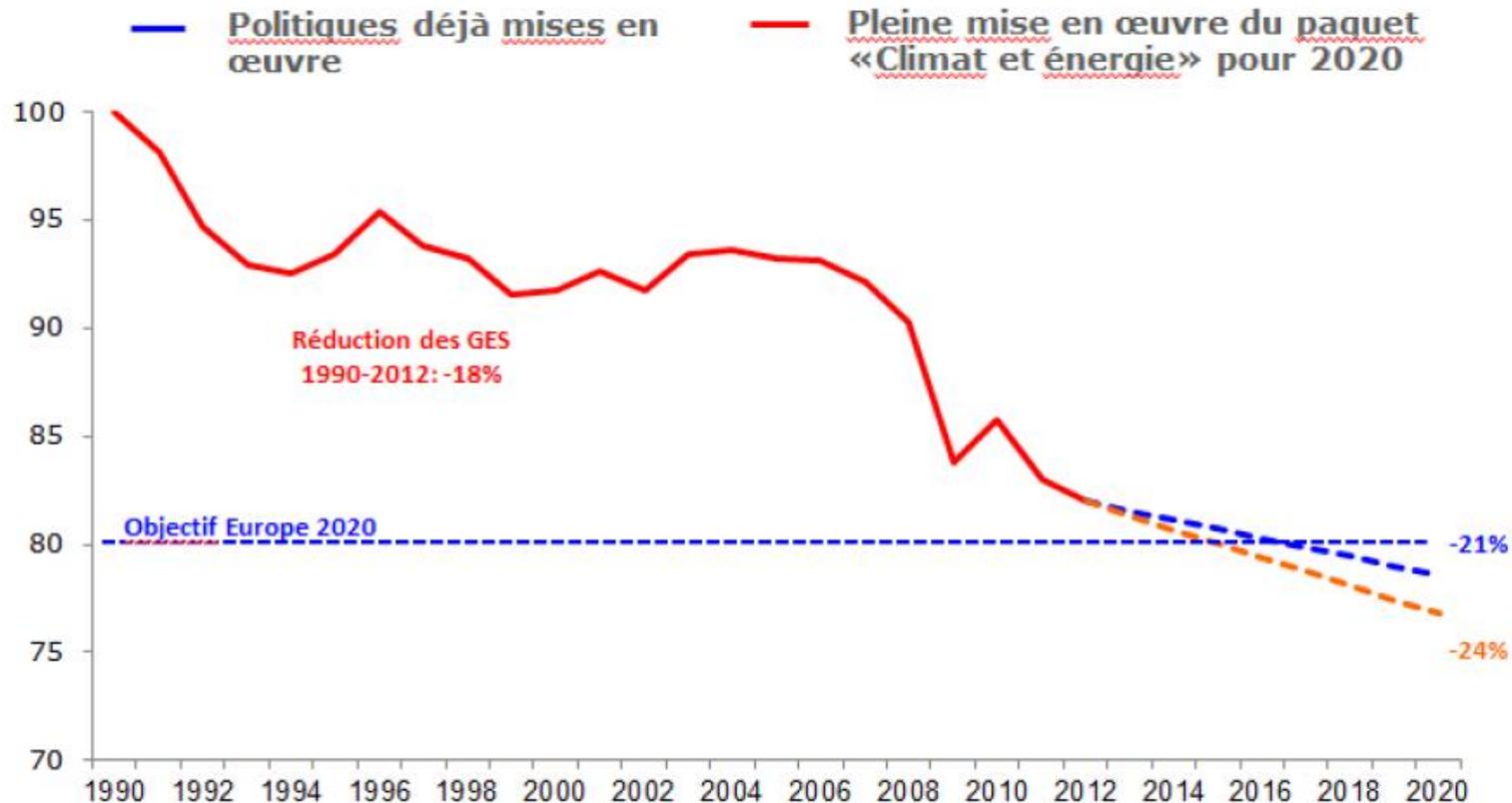
\* UE-28, Danemark: au moins 40 %; Allemagne: 42 %, y compris le niveau 4 de la CITE; Italie: 26-27 % (taux retenu: 26,5 %); Lettonie: 34-36 % (taux retenu: 35 %); Pays-Bas: plus de 40 %; Autriche: 38 %, y compris les niveaux 4 et 4a de la CITE; Suède: 40-45 % (taux retenu: 42,5 %); le Royaume-Uni n'a pas défini d'objectif; Finlande: 42 % (définition plus restrictive); France: population âgée de 17 à 33 ans.





### Émissions de gaz à effet de serre en 2000, 2012 et 2020

(indice 1990 = 100)



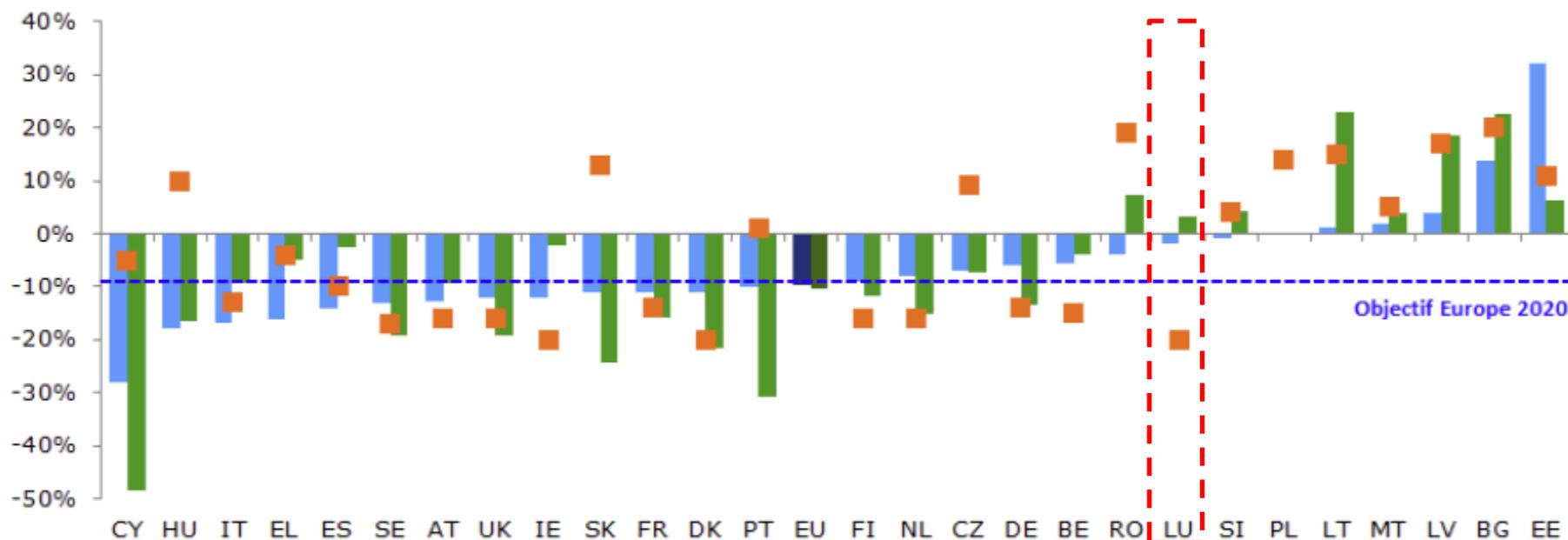
Source: Commission européenne

Interprétation: si le paquet «Climat et énergie» pour 2020 est pleinement mis en œuvre, l'UE pourrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 24 % d'ici à 2020, par rapport aux niveaux de 1990.



## Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le SEQE dans les États membres de l'UE

■ Projections pour 2020    ■ Émissions en 2012    ■ Objectif national pour 2020

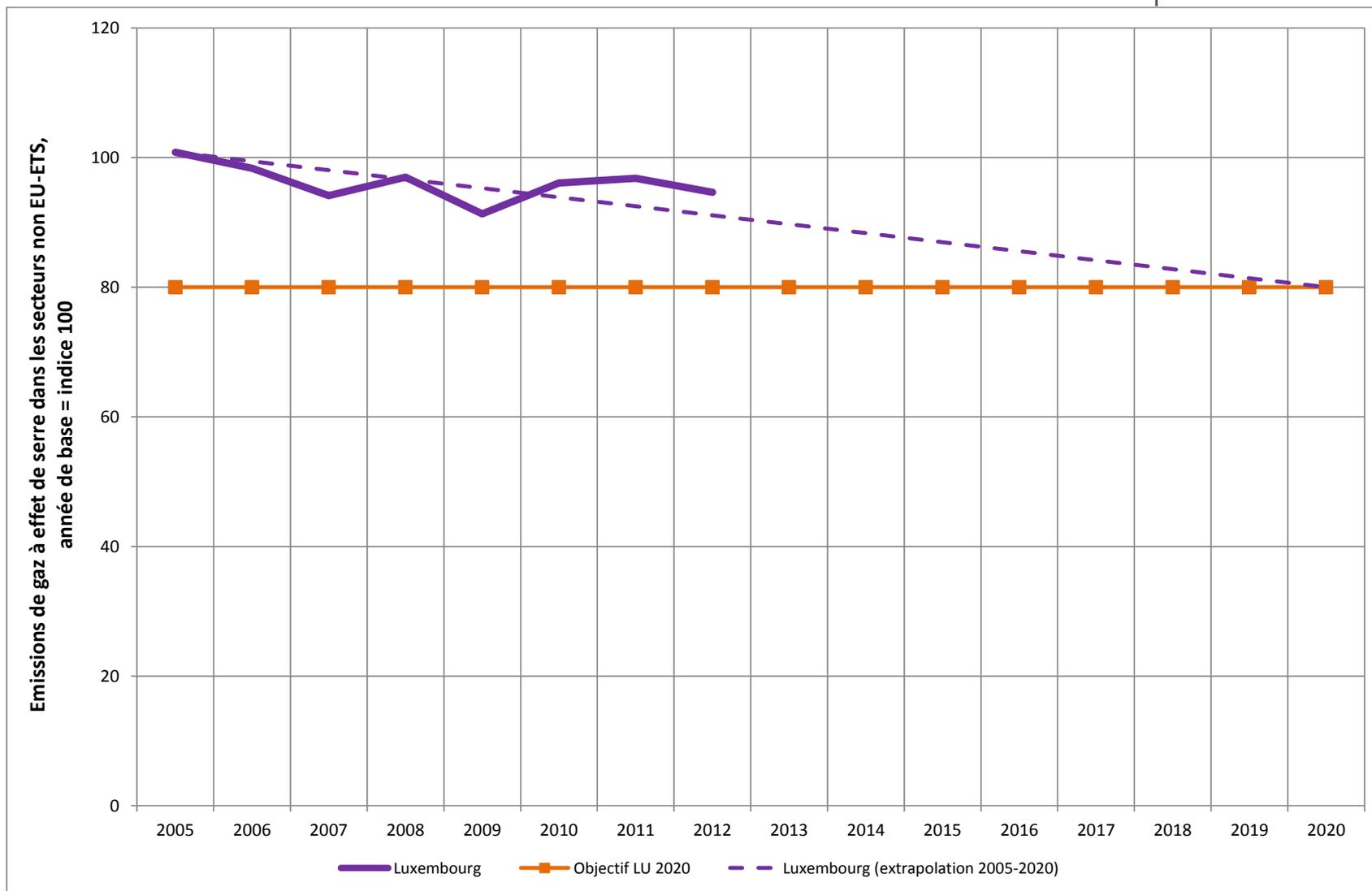


Objectif Europe 2020

Source: Agence européenne pour l'environnement

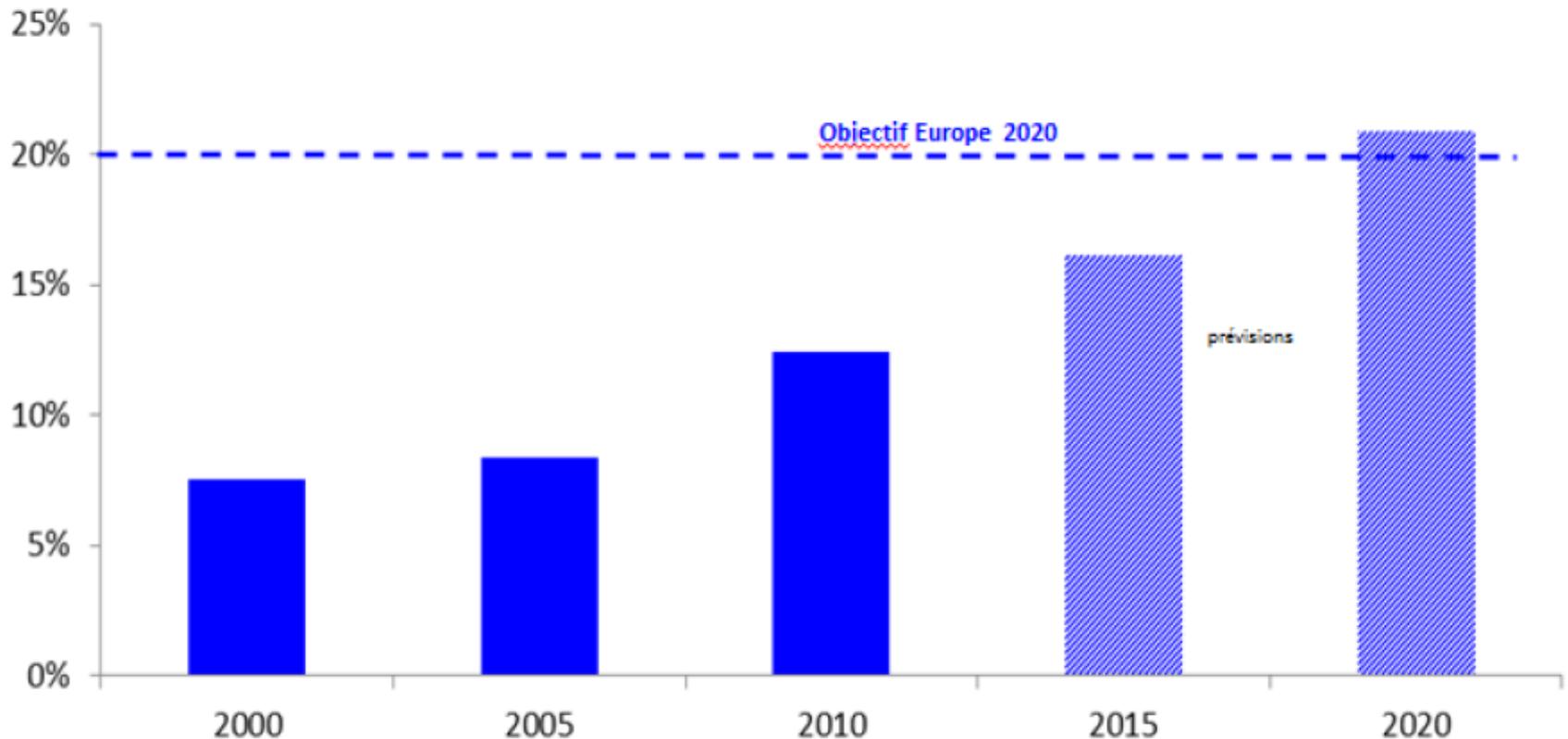
Interprétation: en 2012, les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non couverts par le SEQE avaient diminué de 10 % par rapport à 2005 dans l'UE.

\* Secteurs non couverts par le SEQE, par rapport à 2005, sur la base de données estimatives.





### Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie dans l'UE, 2000-2020



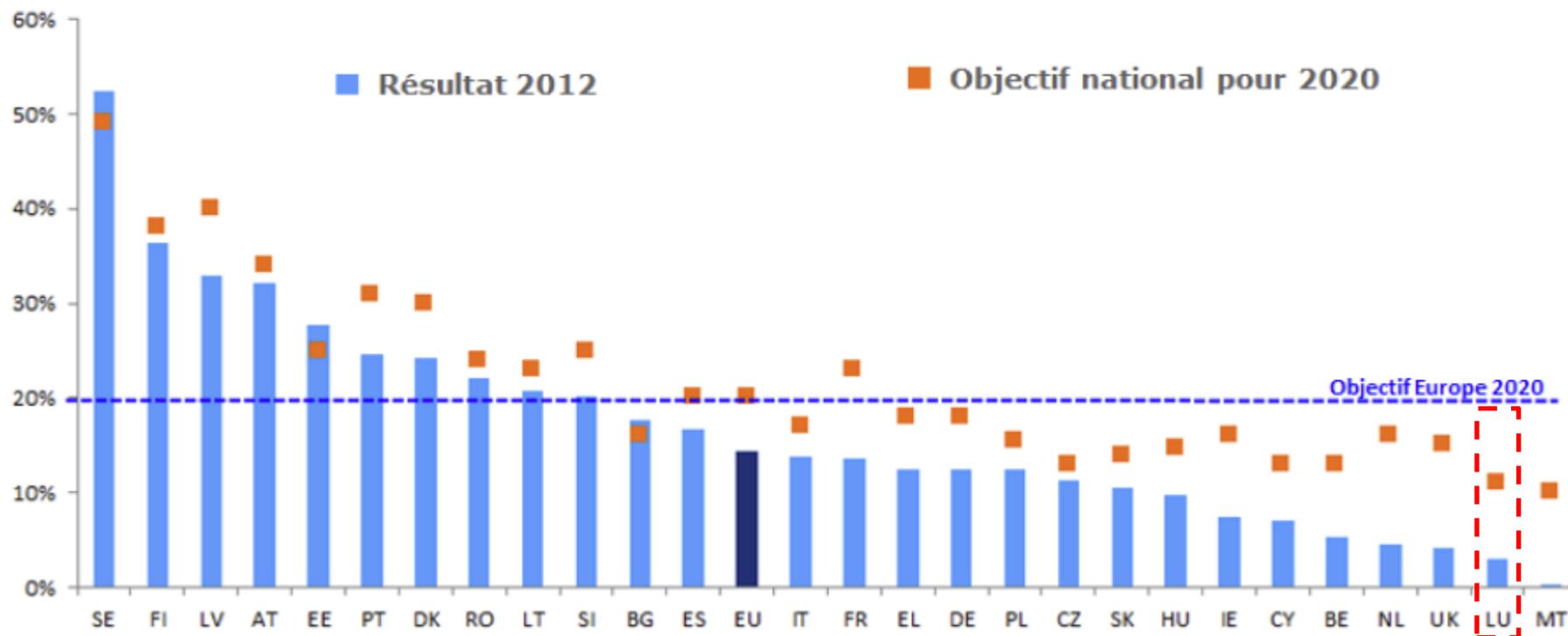
Sources: Commission européenne, étude commandée par la Commission européenne

Interprétation: compte tenu de l'évolution et des politiques actuelles, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie dans l'UE pourrait atteindre 20,9 % d'ici à 2020.



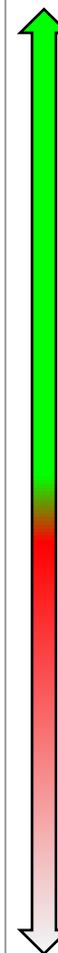
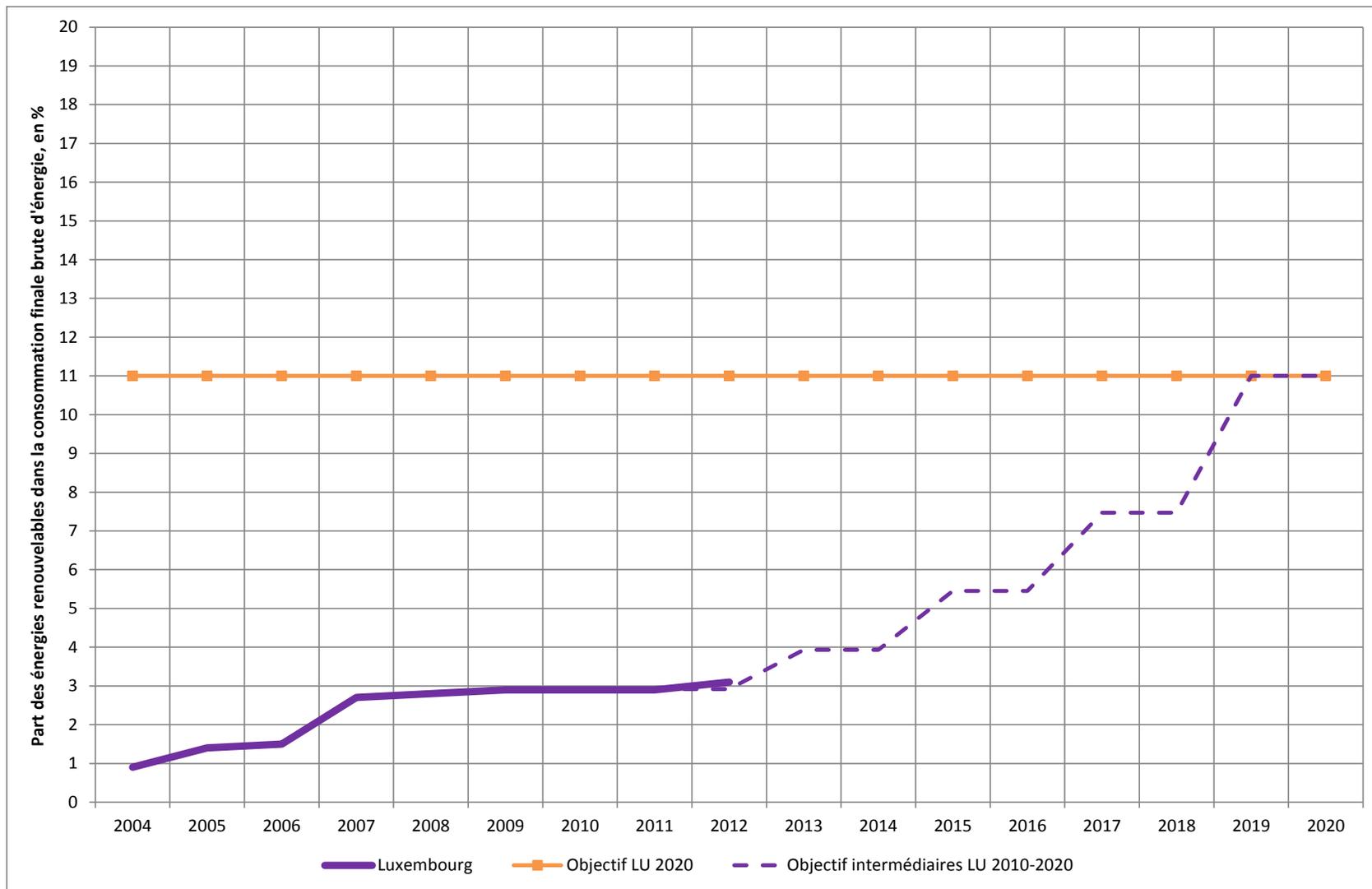
## Part des énergies renouvelables dans les États membres de l'UE

(% de la consommation finale brute d'énergie)



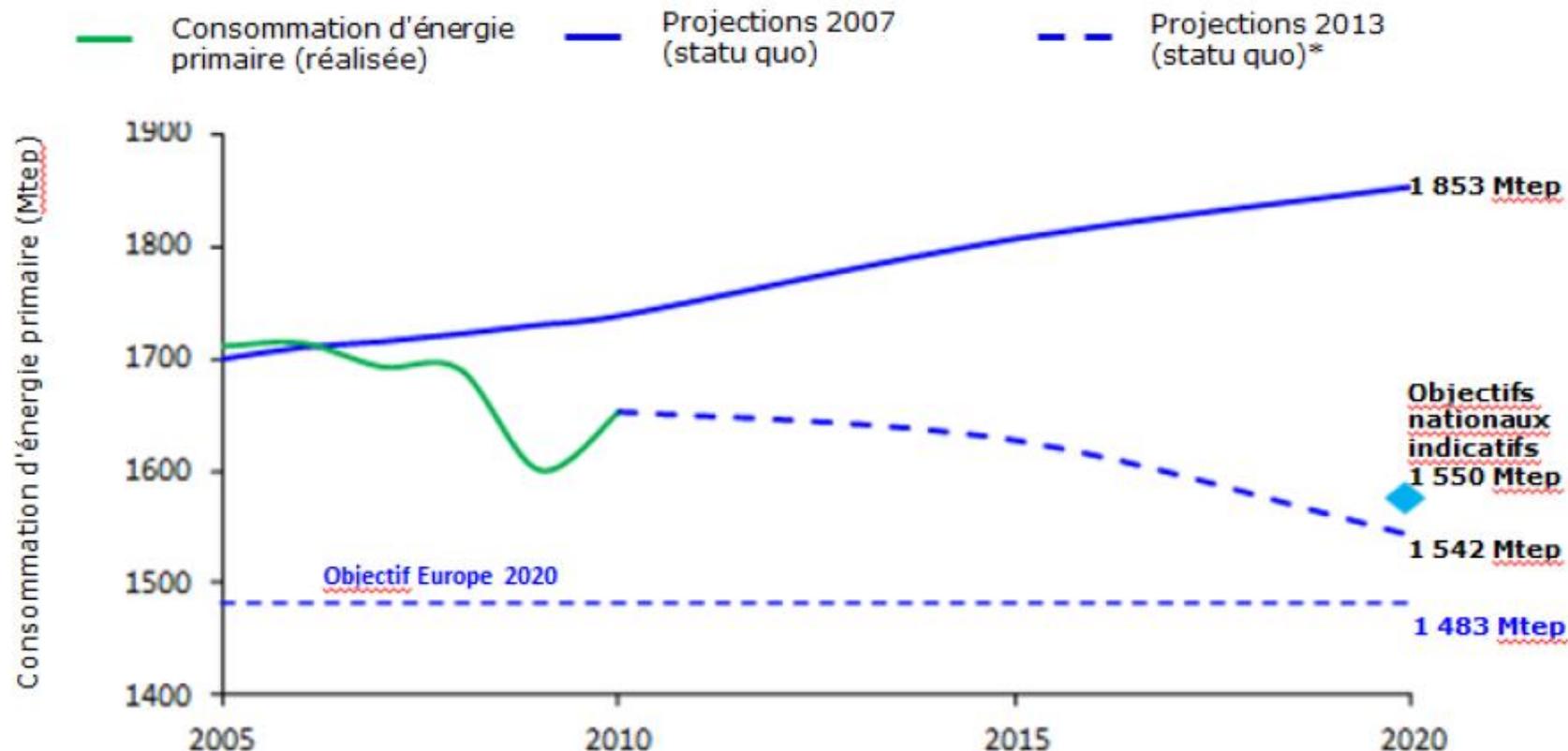
Sources: Commission européenne, EurObserv'ER

Interprétation: en 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie dans l'UE s'élevait à 14,4 %, contre un objectif de 20 % pour 2020.





### Consommation d'énergie primaire dans l'UE, 2005-2020



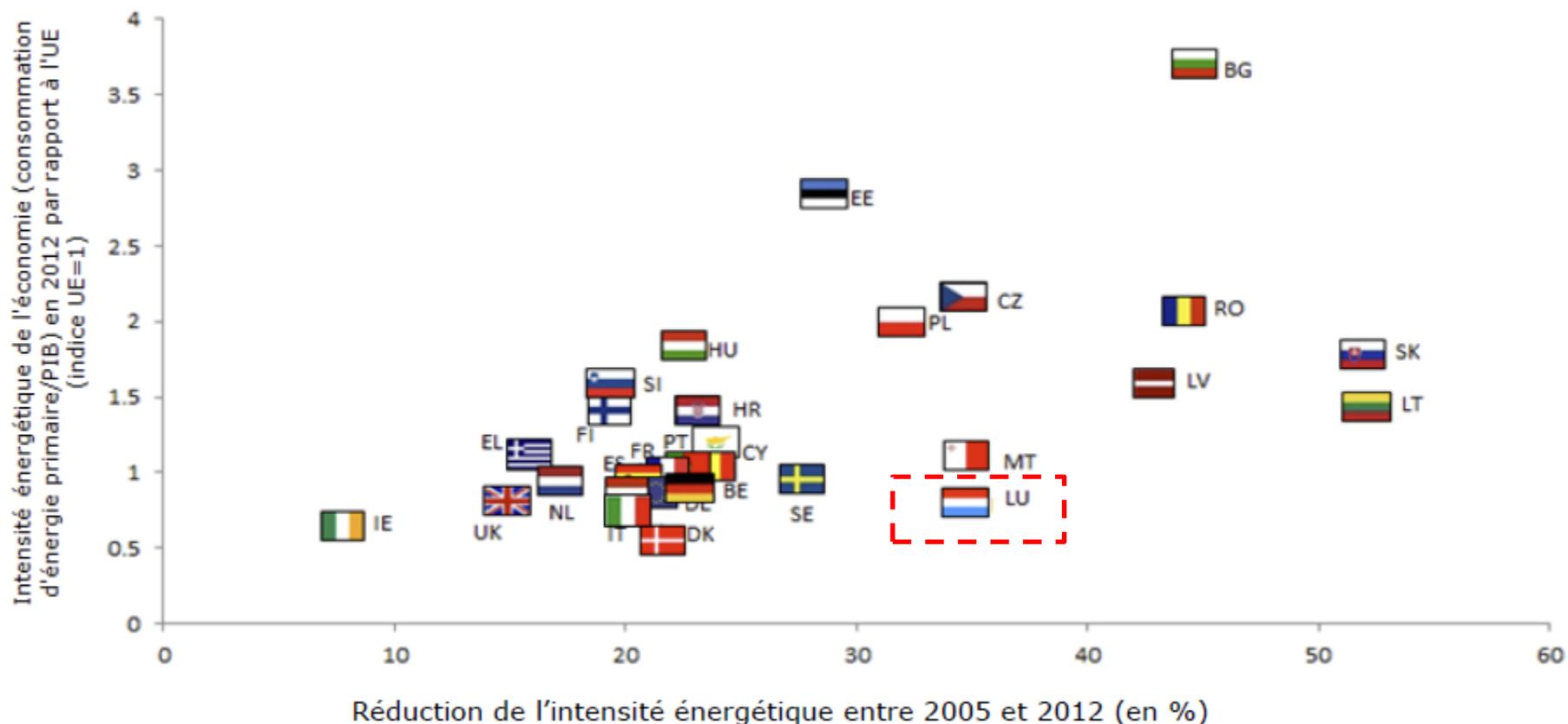
Source: Commission européenne

Interprétation: la consommation d'énergie primaire dans l'UE pourrait atteindre 1 542 Mtep d'ici à 2020.

\* Les projections pour 2013 (statu quo) reposent sur les politiques actuelles.

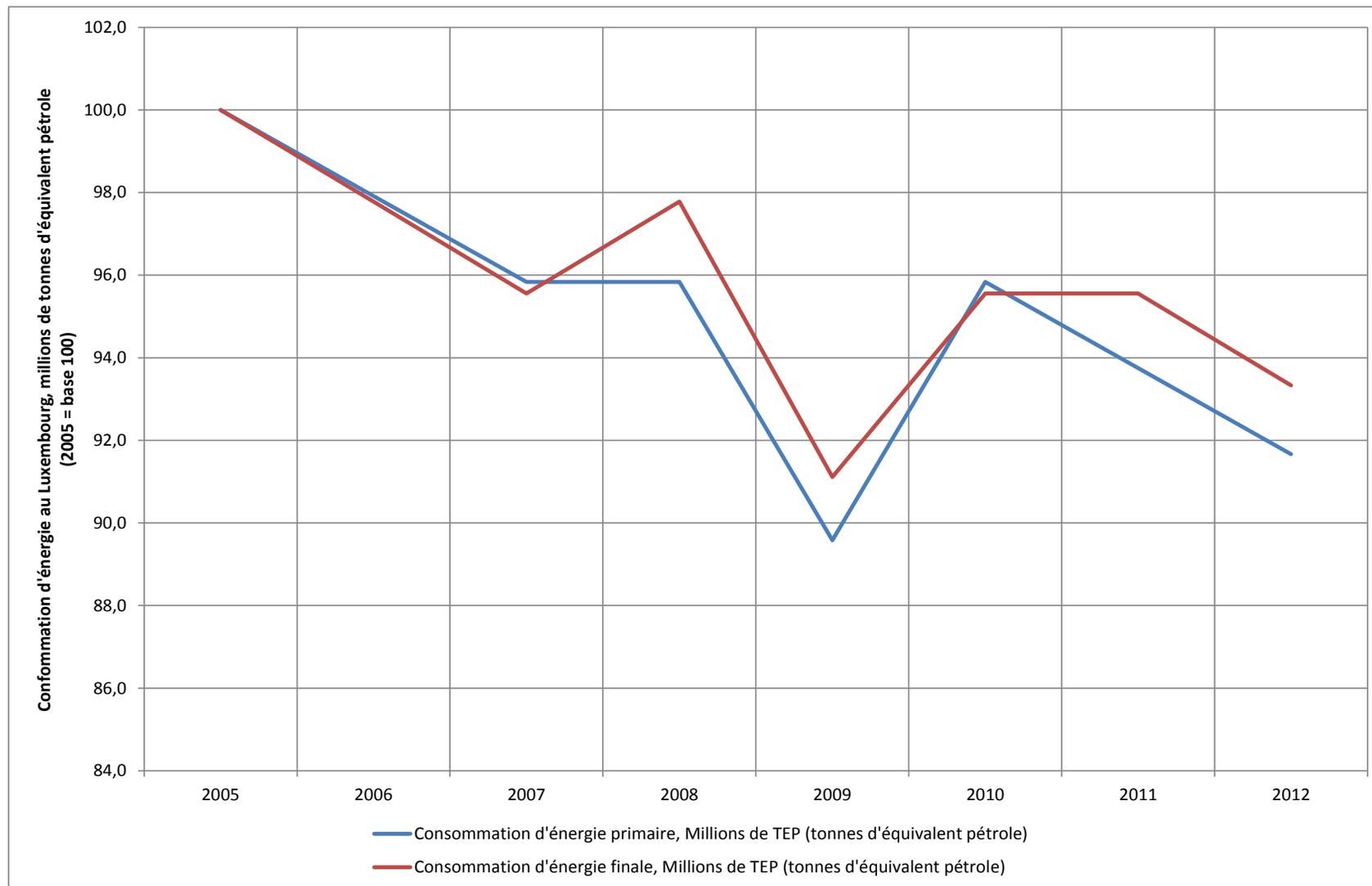


## Situation en 2012 et progrès réalisés depuis 2005, par pays



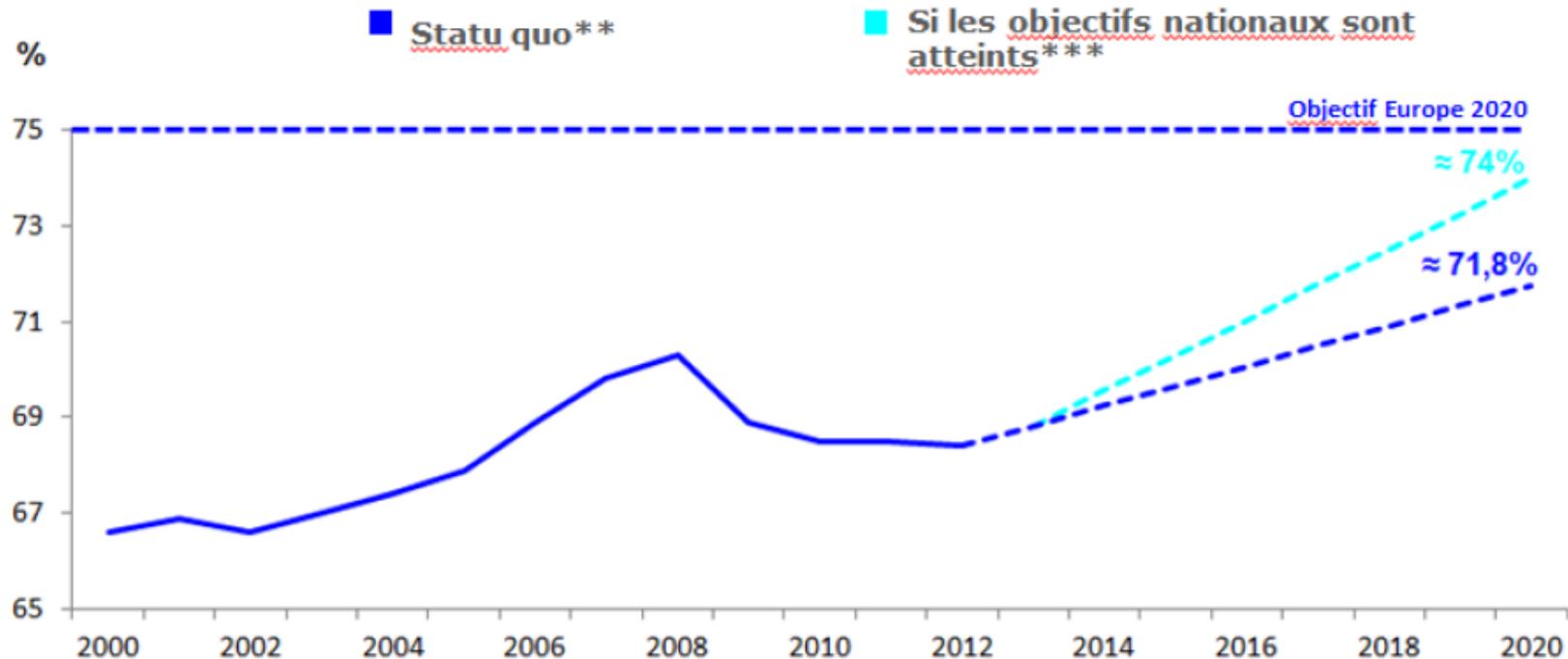
Source: Commission européenne

Interprétation: en 2012, la plupart des États membres étaient proches de la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'intensité énergétique et les progrès accomplis dans ce domaine.





## Taux d'emploi dans l'UE en 2000\*, 2012 et 2020 (proportion de personnes employées, tranche d'âge des 20 à 64 ans)



Source: Commission européenne

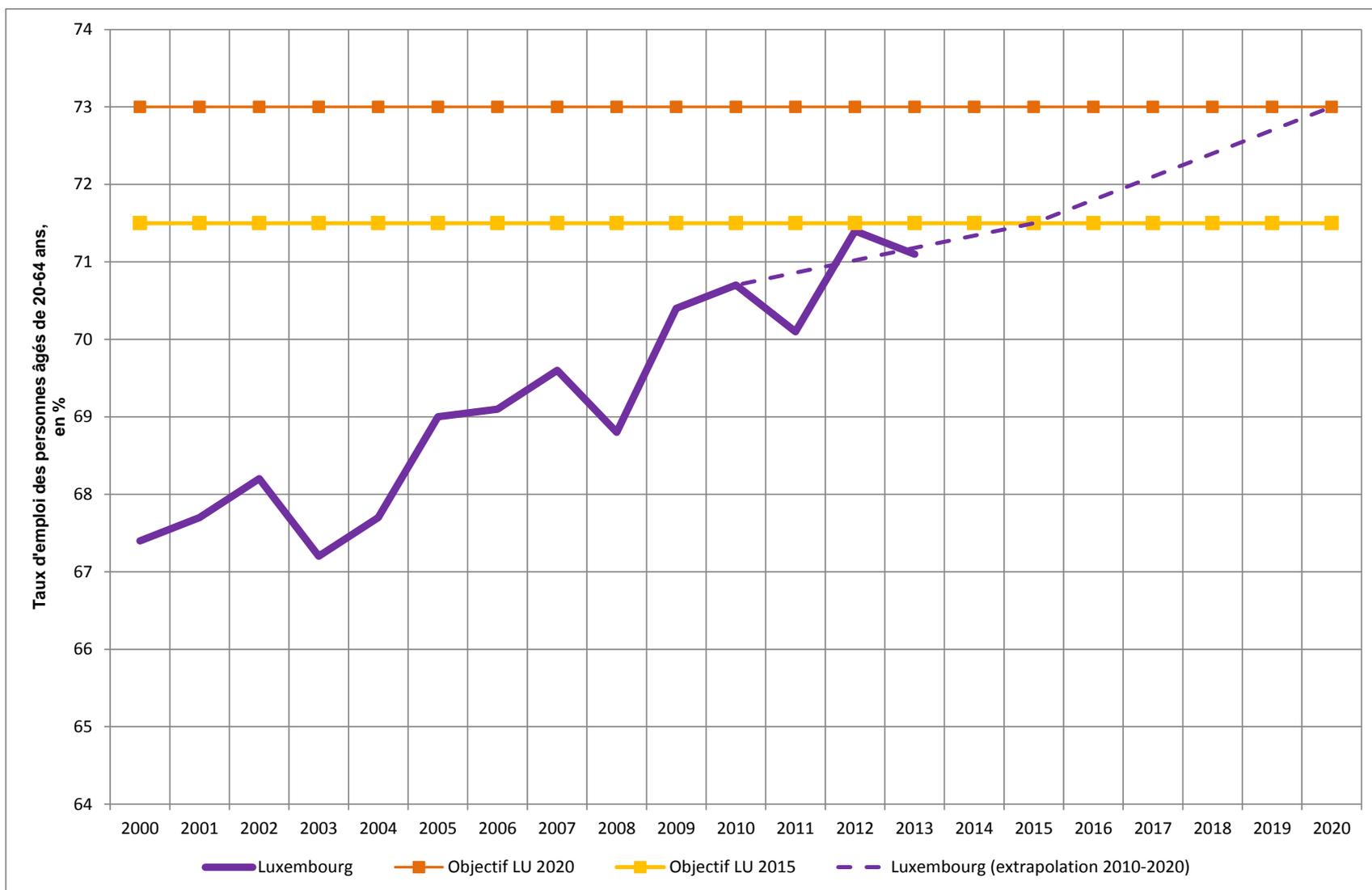
Interprétation: sur la base des engagements actuels, le taux d'emploi dans l'UE pourrait atteindre 71,8 % d'ici à 2020.

\* 2000 et 2001: données pour l'UE-27.

\*\* Estimations basées sur les prévisions de l'automne 2013 de la Commission pour 2014-2015, postulant une croissance de l'emploi aux niveaux de 2014-2015, compte tenu d'une réduction de 1,0 % de la population active au cours de la décennie.

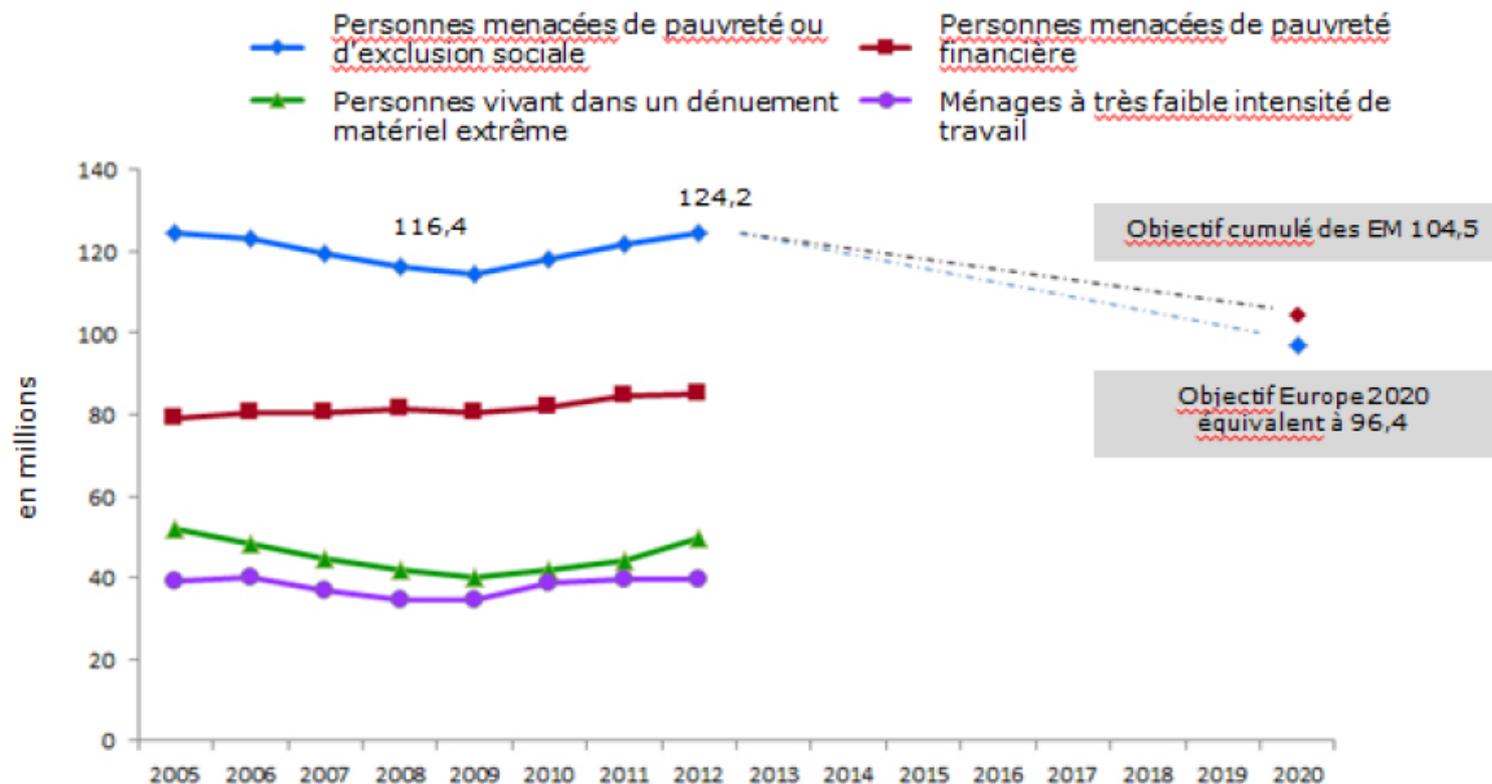
\*\*\* Aucun objectif défini par le Royaume-Uni: la projection pour l'UE se fonde sur un taux de 75 % pour le Royaume-Uni en 2020.







## Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale et ses sous-indicateurs, 2005-2020\*



Source: Commission européenne

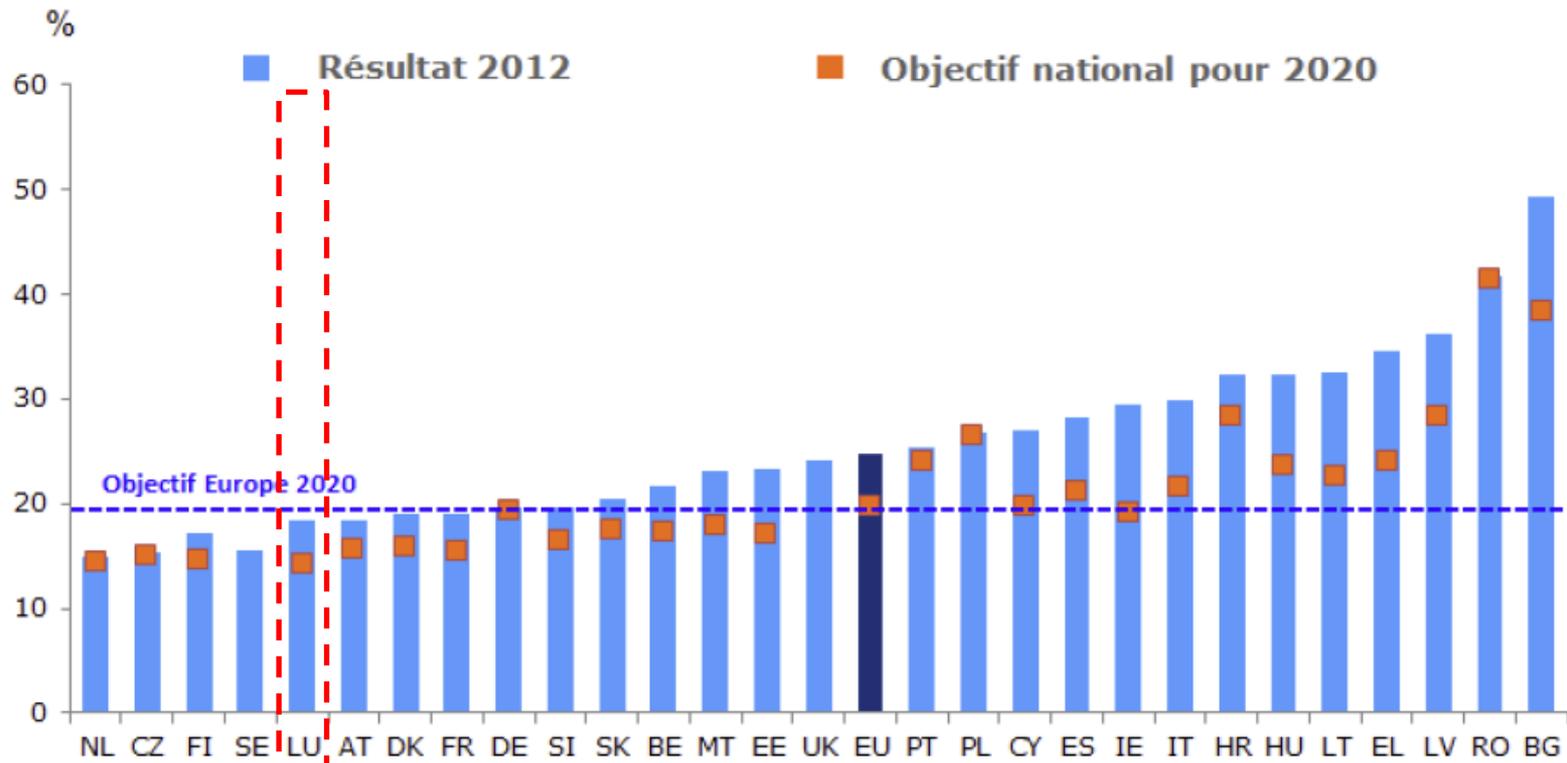
Interprétation: en 2012, 124 millions de personnes étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE, soit 28 millions de plus que l'objectif de la stratégie Europe 2020.

\* 2005-2009: données pour l'UE-27, 2010-2012: données pour l'UE-28. L'objectif de 96,4 millions fixé pour 2020 correspond au chiffre de 2008 pour l'UE-27 (116,4 millions) moins les 20 millions de personnes que l'UE entend faire sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La Croatie est exclue du calcul de l'objectif.



## Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les États membres de l'UE\*

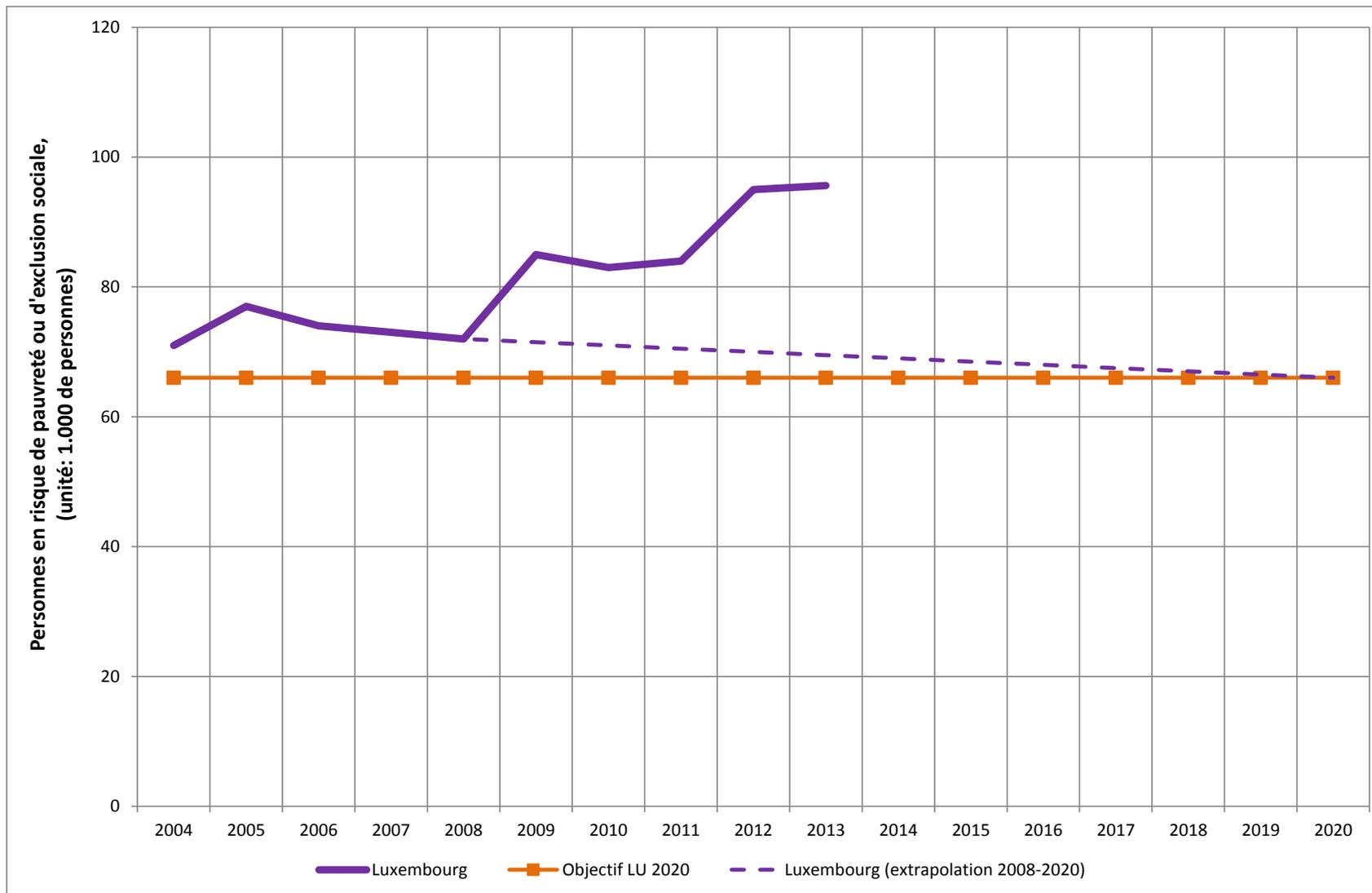
(% de la population)



Source: Commission européenne

Interprétation: en 2012, 24,8 % de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE, soit environ 5 points de pourcentage au-dessus de l'objectif de la stratégie Europe 2020.

\* L'objectif pour 2020 se réfère à la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale si l'objectif pour 2020 est atteint — le Royaume-Uni et la Suède ne sont pas inclus en raison de la spécificité de leurs objectifs nationaux; Irlande: 2011.



Priorités	Croissance intelligente			Croissance durable			Croissance inclusive	
Objectifs	Améliorer les conditions d'innovation et de R&D	Améliorer les niveaux d'éducation		Atteindre les objectifs du changement climatique / énergie			Favoriser l'emploi	Réduire la pauvreté
Indicateurs	R&D	Décrochage scolaire	Supérieur	GES	Renouvelable	Efficacité énergétique	Taux d'emploi	Pauvreté
Unité	% du PIB	%	% des 30-34 ans	MtOe	%	%	% des 20-64 ans	Personnes
<b>LU (Eurostat)</b>	1,46	6,1	52,5	9,85	3,1	/	71,1	95.600
<b>Tendance</b>	-	+	+	-	+	+	+	-
<b>Objectif LU 2015</b>	2,0%	/	/	/	5,45%	14,06%	71,5%	/
<b>Objectif LU 2020</b>	2,3-2,6%	<10%	66%	8,3	11%	49.292 GWh	73,0%	-6.000 (=66.000)
<b>Objectif Europe 2020</b>	3%	<10%	>40%	-20%	20%	20%	75%	-20 millions

## 2. Consultation publique Europe 2020



COMMISSION EUROPÉENNE

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA STRATÉGIE EUROPE 2020

**Nom:**

**Coordonnées:**

Adresse:

Numéro de téléphone:

Adresse électronique:

**Pays de résidence:**

**Langue de votre contribution:**

**Type d'organisation:**

État membre

Autorité publique

Organisation enregistrée

Entreprise enregistrée

Particulier

Organisation/Entreprise non enregistrée

Autre (veuillez préciser):

**Principaux domaines couverts par votre contribution:**

Affaires économiques et financières

Compétitivité

Industrie

Marché unique

Emploi

1

- Compte tenu de cet état des lieux, la Commission a commencé à se pencher sur l'élaboration de la stratégie pour les années à venir, et a lancé en mai 2014 une consultation publique.
- Cette dernière vise à recueillir des enseignements à tirer des premières années de mise en œuvre, ainsi que sur les éléments à prendre en considération pour son avenir (date limite de réponse: 31/10/2014).
- Source: [http://ec.europa.eu/europe2020/public-consultation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/public-consultation/index_fr.htm)



## Exemples

### ➤ 1. Etat des lieux pour la période 2010-2014

- a. Globalement, estimez-vous que la stratégie Europe 2020 a apporté une différence?
- b. Les parties concernées ont-elles été suffisamment associées à la stratégie Europe 2020?
- c. Les objectifs chiffrés actuels pour 2020 sont-ils en adéquation avec les objectifs de la stratégie en matière de promotion de la croissance et de l'emploi?
- d. Trouvez-vous utile que les objectifs au niveau européen soient déclinés en objectifs nationaux?



## ➤ 2. Adapter la stratégie Europe 2020

- a. Quels nouveaux problèmes devraient être pris en considération à l'avenir?
- b. Comment la stratégie pourrait-elle être le mieux intégrée aux autres politiques de l'UE?
- c. Comment pourrait-on associer davantage les parties concernées à une stratégie de croissance d'après-crise pour l'Europe?
- d. Recommanderiez-vous d'ajouter ou de supprimer certains objectifs, voire tous les objectifs chiffrés?



# ANNEXES - le semestre européen



- Renforcement du mécanisme de coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi (2011): mise en place du «semestre européen» ;
- Ce semestre européen permet de mieux coordonner les politiques au plus haut niveau politique, de profiter d'un calendrier commun et d'adapter les politiques selon les spécificités nationales ;
- Principales étapes: Publication de l'examen annuel de la croissance (novembre t-1), Soumission des Programmes nationaux de réforme/Programmes de stabilité (avril t), Publication des recommandations par pays (Juin t), etc ;

# Calendrier: détail du cycle annuel

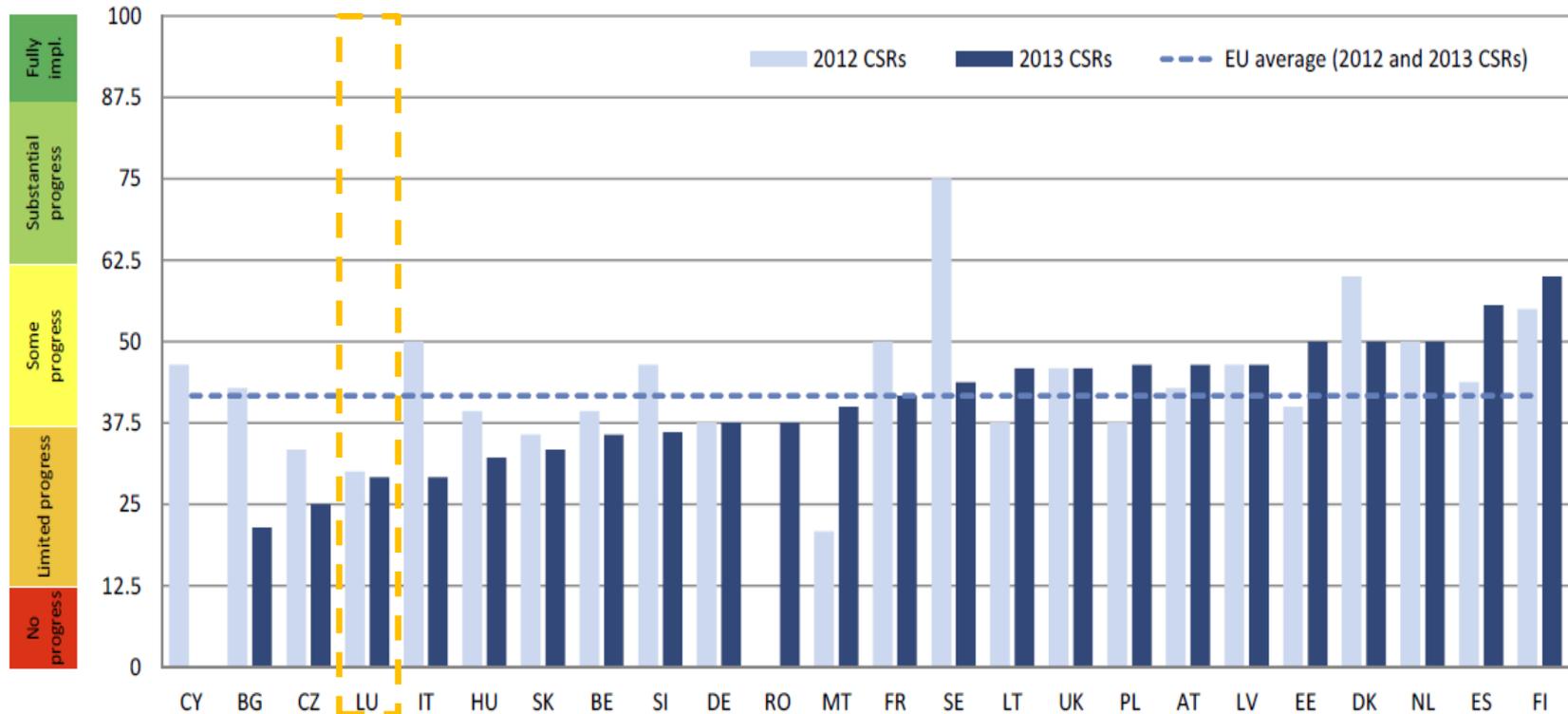


	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Commission européenne	Prévisions économiques d'automne La Commission publie l'examen annuel de la croissance et le rapport sur le mécanisme d'alerte <i>EAC</i> <i>RMA</i> <i>Zone €</i>			Prévisions économiques d'hiver Réunions bilatérales avec les États membres		Prévisions économiques de printemps La Commission propose des recommandations par pays concernant les politiques budgétaires, économiques et sociales <i>RPP</i>						Réunions bilatérales avec les États membres
Conseil européen / Conseil	Les ministres des finances examinent les avis de la Commission sur les projets de plans budgétaires <i>Zone €</i>		Les ministres nationaux adoptent des conclusions sur l'EAC et le RMA et définissent les domaines prioritaires <i>EAC</i> <i>RMA</i>		Les dirigeants de l'UE adoptent les priorités économiques sur la base de l'EAC <i>EAC</i>		Les ministres nationaux examinent les RPP <i>RPP</i>		Les dirigeants de l'UE adoptent les RPP finales <i>RPP</i>			
États membres		Les États membres adoptent les budgets			Les États membres présentent leurs programmes de stabilité ou de convergence (sur les politiques budgétaires) et leurs programmes nationaux de réforme (sur les politiques économiques)						Les États membres présentent leurs projets de plans budgétaires et leurs programmes de partenariat économique (pays soumis à une PDE) <i>Zone €</i>	
Parlement européen			Débat/résolution sur l'EAC <i>EAC</i>								Débat/résolution sur le semestre européen et les RPP <i>RPP</i>	

Glossaire: **EAC**: examen annuel de la croissance - **RMA**: rapport sur le mécanisme d'alerte - **RPP**: recommandations par pays - **PDE**: procédure de déficit excessif - **BA**: bilan approfondi



**Chart 3 Synthetic indicator of progress on implementation of 2012 and 2013 CSRs**



Source: European Commission European Semester SWDs 2013 and 2014.

Note: Bars show the synthetic indicator of CSR implementation per Member State on the basis of equal weights for each CSR per country. The dotted line (EU average) is based on equal weights for each CSR regardless of the country to which it was addressed; thus, countries with a larger number of CSRs have greater weight in the EU average than countries with fewer CSRs. Member States in a macroeconomic adjustment programme linked to EU financial assistance do not receive CSRs and therefore neither appear in the chart nor feature in the EU average (see Footnote 2 for details).



## EU recommendations for Luxembourg – 2011-2014

Significant measures taken and/or progress made on:	Remaining challenges on:
<b>Public finances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Achievement of the medium-term objective</li><li>- Pension reform</li></ul>	<b>Public finances</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Long-term sustainability of public finances</li><li>- Strengthening of pension regime/long-term care</li><li>- Extension of the application of the VAT standard rate</li></ul>
<b>Labour market/education</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Action to foster youth employment</li><li>- Strategy for lifelong learning</li></ul>	<b>Labour market/education</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Low-skilled with a migrant background / older workers</li><li>- Wage setting</li></ul>
<b>Research and innovation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Public sector R&amp;D intensity / innovative clusters</li></ul>	<b>Research and innovation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cooperation between public research institutions and firms</li></ul>
<b>Resource efficiency</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sustainable Mobility Strategy</li><li>- Increase in renewable energy consumption</li></ul>	<b>Resource efficiency</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Reducing greenhouse gas emissions for non-ETS activities</li><li>- Taxation of energy products for transport</li></ul>



➤ Pour plus d'informations:

<http://www.odc.public.lu>

<http://www.gouvernement.lu/meco>